

REPUBLIQUE DU SENEGAL



**MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DE L'EQUIPEMENT RURAL
- MAER -**

**SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET INDUSTRIEL DU
SENEGAL**



SIXIEME LETTRE DE MISSION 2016-2017-2018

Juillet 2016

Table des matières

I.	CONTEXTE	4
II.	DEROULEMENT DES PRECEDENTES LETTRES DE MISSION	5
1.	Première Lettre de Mission (1985 à 1990)	5
2.	Deuxième Lettre de Mission (1991 à 1994)	5
3.	Troisième Lettre de Mission (1997 à 1999).....	6
4.	La Quatrième Lettre de Mission (2003 à 2005) et les Programmes Intérimaires (2006 -2007) ..	6
5.	Cinquième Lettre de Mission (2010-2012).....	6
5.1.	Missions et objectifs	6
5.2.	Résultats	7
5.3.	Recommandation issue de l'évaluation de la cinquième Lettre de Mission.....	11
6.	Période transitoire 2013-2015.....	12
III.	LA SIXIEME LETTRE DE MISSION	13
1.	Les nouvelles orientations institutionnelles	13
1.1.	Les réformes	13
1.2.	Nature juridique et capital.....	13
1.3.	Rôle et responsabilité de la Société	13
2.	Les objectifs.....	14
	O.Sect 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures rurales	17
	O.SP1 : Réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles	17
	O.SP2 : Entretien et Maintenance des Infrastructures Hydro agricoles	18
III.	PROGRAMMATION TECHNIQUE	20
1.	Objectif sectoriel 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures rurales	20
2.	Réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles	20
3.	Fourniture, entretien et maintenance d'infrastructures et équipements hydro-agricoles et agricoles.....	23
3.1.	Objectif sectoriel II : Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles.....	24
3.1.1.	Appui à l'exploitation des périmètres aménagés, des vallées et bas-fonds	24
3.1.1.1.	L'appui à la professionnalisation des organisations paysannes.....	27
3.2.	Objectif sectoriel III : Pilotage et coordination.....	30
3.3.	La logistique.....	30
3.4.	Le Système d'information et de gestion	31

3.5. Le système de suivi évaluation.....	31
3.6. La gestion des ressources humaines	32
3.6.2. L'information et la communication	34
3.6.3. Documentation et archivage.....	34
3.6.4. L'amélioration du système de gestion	34
4. L'évaluation financière de la Sixième Lettre de Mission.....	34
5. Charges du personnel	35
6. Charges de fonctionnement	35
7. Les moyens	35
8. Le budget lié aux objectifs sectoriels	36
8.1. Objectif Sectoriel 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales.....	36
8.2. Objectif sectoriel II : Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles.....	37
8.4. Objectif sectoriel III : Pilotage et Coordination	38
9. Le cadre logique	38
Les objectifs et résultats attendus de la Sixième Lettre de Mission sont présentés sur le tableau suivant :	38
10. Les engagements de la SODAGRI.....	42
10.1. L'exécution du programme technique	42
10.2. Maîtrise d'ouvrage déléguée	42
IV. L'UTILISATION DES RESSOURCES	42
V. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE	42
PA = Périmètre Aménagé ; CS = Contre Saison ; VBF = Vallées, Bas-fonds, Plateaux	43
VI. L'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX PROJETS.....	43
VII. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE).....	43
1. La Poursuite du Pèlerinage aux Lieux Saints.....	44
2. La Redynamisation de l'Institution de Prévoyance Maladie (IPM SOUTOURA)	44
3. L'insertion des ex agents de la SODAGRI dans la production agricole.....	44
4. La Gestion Environnementale et Sociale.....	44
VIII. LE FINANCEMENT DE LA SIXIEME LETTRE DE MISSION	44
1. Financement du coût du service public	44
2. Répartition annuelle du financement.....	52
3. L'environnement juridique et macroéconomique, contrôle et Suivi-évaluation.....	52
3.1. L'environnement juridique	52

3.2. L'environnement macroéconomique.....	52
3.3. Le suivi, le contrôle et l'évaluation.....	52
3.3.1. Le Suivi et le Contrôle.....	52
3.3.2. L'évaluation finale.....	53
I. Liste des Sigles, Acronymes et Abréviations	60

I. CONTEXTE

Le Sénégal a adopté en 2014 le **Plan Sénégal Emergent (PSE)** qui constitue actuellement le document de référence en matière de politiques publiques pour la période 2014 à 2035, avec un Plan d'Actions Prioritaires (PAP) qui l'opérationnalise à travers la mise en cohérence des axes stratégiques, objectifs sectoriels et lignes d'actions, avec les projets et programmes dans un cadre budgétaire sur la période 2014-2018.

Le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS) qui constitue le volet agricole du PSE est mis en place pour atteindre les objectifs fixés au secteur agricole. Il s'appuie sur une vision du Président de la République qui consiste à construire une agriculture compétitive, diversifiée et durable qui cible dans un premier temps à travers un programme prioritaire (2014-2017), l'accroissement de la production de riz, de l'oignon, de l'arachide, des fruits et légumes de contre saison. Dans un deuxième temps, il s'agira de développer la production de mil, de sorgho, de maïs, du coton et de l'ail qui pourrait intégrer le second cercle de priorité et au fur et à mesure de la mise en œuvre du PRACAS, d'autres filières nouvelles pourraient remplir les critères d'éligibilité au PRACAS. Pour la filière riz, l'Etat du Sénégal s'est fixé, entre autres objectifs, d'arriver à l'horizon **2017**, à une totale satisfaction de la demande nationale en riz estimée à **1 600 000 tonnes de paddy soit 1 080 000 tonnes de riz blanc**. Cet objectif de production attendue du Programme National d'Autosuffisance en Riz (**PNAR**), doit être supporté à **60 %** par les zones irriguées : Vallée du Fleuve Sénégal (**VFS**) et Bassin de l'Anambé (**BA**) et à **40 %** par la riziculture pluviale qui est fortement pratiquée dans les régions du sud et du sud-est du Sénégal.

En effet, si la région du nord grâce aux opportunités qu'offre le Fleuve Sénégal, a été longtemps reconnue comme la première zone de production rizicole du Sénégal, force est de reconnaître que les régions sud et sud-est du Pays regorgent d'énormes potentialités rizicoles non encore exploitées. Ainsi, l'effectivité de la double culture dans le Grand Périmètre de l'Anambé, l'aménagement de Petits Périmètres Irrigués (PPI) au niveau des vallées et bas-fonds des Régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Kédougou et Tambacounda (à l'exception du Département de Bakel), l'utilisation de variétés adaptées et à haut potentiel productif et le renforcement des capacités opérationnelles des producteurs de la zone permettront d'apporter une contribution significative à l'atteinte de l'objectif principal de production autosuffisante en riz fixée à l'horizon 2017 par les plus Hautes Autorités du Pays.

La Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal (SODAGRI) a capitalisé près de 40 ans d'expérience dans la réalisation d'infrastructures et d'aménagements hydro-agricoles et dans l'encadrement des producteurs pour la production rizicole au niveau de la zone. Son ambition pour le développement des régions sud et sud-est du Pays et la confiance que le Gouvernement du Sénégal porte sur la structure, justifient sa nouvelle appellation de "Société de Développement Agricole et Rural Intégré (SODAGRI-SA)". Cette dénomination est proposée dans le projet de statuts qui a déjà été adopté par le Conseil d'Administration et qui sera soumis avant la fin de l'année 2016 à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui seule est compétente pour l'entériner. La SODAGRI - SA se chargera en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué, de l'exécution de tout ou d'une partie des projets et programmes de développement de la riziculture en cours ou prévus, financés par les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et l'Etat du Sénégal dans ces régions. Enfin, elle viendra aussi en appui aux initiatives déjà en cours dans la zone. La Sixième Lettre de Mission de la SODAGRI s'inscrit dans le cadre global de la politique du Gouvernement qui s'appuie sur :

- Le Plan Sénégal Émergent (PSE).
- Le Programme de Relance et d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise (PRACAS).
- Le Programme National d'Autosuffisance en riz (PNAR) à travers le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA).

II. DEROULEMENT DES PRECEDENTES LETTRES DE MISSION

La SODAGRI a été créée en 1974 sous la forme d'une Société Anonyme à participation publique majoritaire, avec comme principal objectif la promotion de projets agricoles, industriels et d'infrastructures à l'intérieur du territoire national. La première mission de la SODAGRI a consisté à piloter dès 1978 la mise en œuvre du Programme d'Aménagement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé situé dans la Région de Kolda.

Entre 1982 et 1999, les interventions de la SODAGRI dans le Bassin de l'Anambé, avec le concours de la BID, la BAD et d'autres bailleurs de fonds, tels la BOAD, la BADEA, le FONDS OPEP et le CREDIT SUISSE ont permis l'aménagement d'un grand périmètre de 4.180 ha avec maîtrise complète de l'eau. Mais le niveau d'intensification et de mise en valeur est resté relativement bas, principalement en raison d'une non-appropriation du périmètre par les producteurs et leur manque de préparation à la gestion des aménagements. Il s'y ajoute aussi l'absence de financement des campagnes par la CNCAS, l'insuffisance de matériel agricole, la dégradation progressive des aménagements par défaut d'entretien et des difficultés de commercialisation du riz.

Cinq lettres de mission ont défini les activités de la SODAGRI, ainsi que son évolution vers un recentrage de son action dans le sens d'une responsabilisation des producteurs.

La nouvelle orientation donnée en 1985 par le Gouvernement du Sénégal à la politique agricole a conduit l'Etat à se désengager des activités qui ne relèvent pas directement du service public, à savoir la production et la commercialisation.

1. Première Lettre de Mission (1985 à 1990)

La première lettre de mission avait fixé comme objectifs l'aménagement de 2 500 ha et l'installation d'infrastructures annexes. Le barrage du confluent a été réalisé ainsi qu'une station de pompage et 945 ha ont été aménagés. Un appui logistique a été aussi apporté à la production dans tous ses aspects d'approvisionnements en intrants (engrais, semences, fongicides), la mise à disposition des engins agricoles et du matériel de récolte, la réalisation d'installations de traitement (rizerie, abattoir) et de commercialisation.

2. Deuxième Lettre de Mission (1991 à 1994)

La deuxième lettre de mission visait l'aménagement de 1 240 ha, la construction d'un barrage de garde, la mise en place d'une station de pompage. La station de pompage a été réhabilitée et 420 ha aménagés portant le total de terres aménagées avec maîtrise totale de l'eau à 1 365 ha. Des unités agro-industrielles ont été installées et la construction d'infrastructures sociales (école, poste de santé et la réhabilitation du Centre de Perfectionnement Agricole de Kéréouane) a aussi été réalisée.

C'est pendant cette période que la SODAGRI s'est détachée des activités de commercialisation conformément à l'option de désengagement de l'Etat du Sénégal.

L'actualisation des études hydrologiques et le programme d'aménagement a conclu à la possibilité d'aménager 5 000 ha dont 3 000 ha exploitables en contre-saison contre 16 265 ha initialement prévus par les études ELECTROWATT de 1980. Ces études ont été confirmées par le Plan Directeur du Bassin de l'Anambé approuvé par le Gouvernement du Sénégal et les Bailleurs de fonds en janvier 1994.

3. Troisième Lettre de Mission (1997 à 1999)

La troisième lettre de mission confère à la SODAGRI les rôles d'Agences de Développement Local, d'Aménagements Hydro-agricoles et d'Organisation de l'Espace Rural et d'Agence de Développement Agricole. Elle a permis de réaliser le Barrage de Niandouba, quatre nouvelles stations de pompage et l'aménagement de 2 815 ha additionnels, portant ainsi la superficie totale aménagée à 4 180 ha.

4. La Quatrième Lettre de Mission (2003 à 2005) et les Programmes Intérimaires (2006 - 2007)

La quatrième lettre mission s'était inscrite dans le cadre global de la politique du Gouvernement qui s'appuie sur les Lois de 1996 sur la Décentralisation, sur la Lettre de Politique de Décentralisation (octobre 1996) et sur la Lettre de Politique de Développement Rural décentralisé (octobre 1999). C'est ainsi que la SODAGRI a mis à profit cette période pour mieux asseoir la relance de la production agricole du Bassin de l'Anambé et gérer au mieux deux importants projets : le Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé (PADERBA) et le Projet de Développement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé - Phase III (PDHBA/III).

La SODAGRI a connu une période transitoire (1995-1996) et deux programmes intérimaires (2000-2002) et (2006-2007) au cours desquels, les acquis ont été consolidés, le Centre de Formation Agricole du Bassin de l'Anambé (CEFABA) a été construit et équipé. La Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé (FEPROBA) a aussi été mise en place (2000).

À travers la Quatrième Lettre de Mission (2003-2005), la SODAGRI s'est désengagée totalement de toutes les activités marchandes, en recentrant sa mission sur l'appui au développement agricole et l'appui au développement local et participatif des collectivités locales.

5. Cinquième Lettre de Mission (2010-2012)

5.1. Missions et objectifs

L'Etat du Sénégal a confié à la SODAGRI une mission générale de maîtrise d'ouvrage déléguée consistant à poursuivre les services publics, déclinée en trois composantes que sont :

- Mission d'Agence du Développement Local.
- Mission d'Agence d'Aménagements Hydro-agricoles et d'Appui à l'Organisation de l'Espace Rural.
- Mission d'Agence de Développement agricole.

La cinquième lettre de mission avait pour objectifs :

- l'intensification des cultures dans les périmètres irrigués (grand périmètre : 5000 ha et petits périmètres 100 ha) grâce à l'amélioration du niveau de mise en valeur (intensité culturale de 130 %) et à l'accroissement des rendements (5 T/ha pour le paddy d'hivernage et 5.5 T/ha pour la contre-saison) ;
- la diversification des cultures irriguées par la promotion d'autres spéculations telles que maïs, sorgho, produits maraîchers (oignon, ail, pomme de terre) et horticoles (banane, agrumes, cultures florales etc.) ;
- l'amélioration des cultures pluviales par l'introduction de nouvelles variétés plus performantes, la défense des cultures et l'appui conseil en zone pluviale ;
- la contribution de 32 000 tonnes de riz blanc soit 32 % de la production nationale.

5.2. Résultats

5.2.1. Appréciation générale

La mise en œuvre de la cinquième lettre de mission de la SODAGRI est intervenue dans un contexte assez particulier avec la fin de deux importants programmes que sont le Projet d'Appui au Développement Rural du Bassin de l'Anambé (PADERBA) et le Projet de Développement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé - Phase III (PDHBA/III) respectivement financés par la BAD, la BID et l'Etat du Sénégal.

Les résultats obtenus sont mitigés du fait de multiples contraintes qui se résument comme suit :

- Ressources financières structurellement insuffisantes et non octroyées à temps ;
- Insuffisance et précarité des ressources humaines (saignée au niveau des compétences du fait d'un système de rémunération peu attractif) ;
- Inadéquation de la structure organisationnelle ;
- Insuffisances du cadre juridique pour les bénéficiaires des aménagements peu enclins à investir dans les superficies aménagées parce que non affectataires ;
- Déficit d'organisation et de structuration des producteurs ;
- Communication interne et externe encore insuffisante de même que le système de suivi évaluation ;
- Un fonctionnement qui, même s'il génère une bonne gouvernance financière, apparaît très centralisé et peu réactif.

L'insuffisance des ressources financières et leur non disponibilité à temps, combinées aux lacunes et faiblesses structurelles, institutionnelles et organisationnelles ci-dessus énumérées succinctement qui limitent grandement la visibilité et la portée des interventions tangibles de la SODAGRI et obèrent ses perspectives de développement, n'ont pas permis à la Société d'atteindre tous les objectifs assignés par la cinquième lettre de mission.

5.2.2. Evaluation de l'exécution des missions assignées par la cinquième lettre de mission, du bilan d'exécution financière et du système de management de la SODAGRI.

5.2.2.1. Mission d'Agence de Développement local

• Appui aux collectivités locales

Dans le cadre du renforcement et de la pérennisation des acquis du PADERBA, divers appuis ont été apportés aux Collectivités Locales et aux producteurs entre autres, en particulier en matière de :

- alphabétisation et de formation des conseillers ruraux dans les domaines pertinents liés à leurs fonctions (formations destinées à assimiler la Charte du Domaine irrigué et à créer les mécanismes de gestion et de contrôle du foncier, elle ne s'est que partiellement réalisée avec l'appui du PNDL et de certaines ONG partenaires) ;

- financement des producteurs de l'Union du Secteur G, de la collectivité locale de Kandiyae par la dotation d'intrants dans le cadre de la campagne de contre-saison 2012-2013 ;
- participation aux différents forums des collectivités locales, appartenant à sa zone d'intervention pour la validation des plans d'actions prioritaires inclus dans les PLD des CR ;
- la mise en place d'un Fonds Local de Développement d'un montant de 350 millions de F CFA destiné à la construction d'infrastructures communautaires (puits, écoles, centres de santé, latrines, programme de reboisement villageois) achevées pour certaines, inachevées pour d'autres et de mauvaise qualité pour d'autres du fait principalement des retards notés dans le déblocage des fonds, des entreprises défaillantes et d'abandon des marchés.

L'appui à l'électrification rurale des villages programmé n'a pas encore été réalisé, cependant les stations de pompage sont bien connectées au réseau de la SENELEC dans le cadre du PASAEL.

- **Appui à la réforme foncière du Bassin de l'Anambé**

Les activités prévues dans cette rubrique sont issues des recommandations des forums sur la mise en valeur des terres aménagées du Bassin de l'Anambé tenus en 2005, 2008 et 2013 (création et vulgarisation des modes de gestion distincts entre les zones aménagées et les zones non aménagées, opérationnalisation d'un cadre de concertation regroupant les acteurs directement concernés par les aspects fonciers, définition, à travers des protocoles d'accord, des responsabilités de chacune des parties et les conditions d'affectation, de gestion et de désaffectation des terres aménagées, mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour les Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS), notamment en vue de circonscrire la divagation des animaux, le financement des campagnes agricoles par la CNCAS.

Depuis le forum sur le foncier et la relance des activités dans le Bassin de l'Anambé organisé en 2009, la SODAGRI a noué un partenariat avec les CR et intervient désormais à deux niveaux :

- L'avis technique,
- Le positionnement des producteurs au niveau des parcelles.

Parmi les réalisations tangibles, on note :

- L'élaboration de la charte du Domaine irrigué de l'Anambé.
- La mise en œuvre d'activités de sensibilisation sur les bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales au niveau des communautés rurales concernées.
- L'élaboration et la vulgarisation des Plans d'Occupation et d'Affectation des Sols (POAS).
- L'ouverture et la recherche de financement additionnel du fait des moyens limités par rapport à ses ambitions. Ainsi, la SODAGRI accompagne et conseille toute initiative d'insertion harmonieuse d'investisseurs dans le circuit productif du Bassin de l'Anambé.

En dépit de ces acquis, la SODAGRI n'a pas pu libérer les producteurs et les laisser s'occuper de l'organisation effective de la production dans sa globalité, allant de l'organisation de l'espace à la gestion de toutes les phases post production. Cependant, le manque de professionnalisme et de structuration noté chez les producteurs a aussi constitué un frein à leur pleine responsabilisation.

5.2.2.2. Mission d'Agence de Développement des Aménagements Hydro-agricoles et d'Appui à l'Organisation de l'Espace rural

La cinquième lettre de mission avait assignée à la SODAGRI un certain nombre de réalisations en termes d'études, de contrôle des travaux et d'investissements publics en qualité de maître d'œuvre déléguée.

Les résultats obtenus sont cependant en deçà des attentes par ce que les missions n'étaient pas en adéquation avec les moyens financiers et humains disponibles qui étaient d'ailleurs très insuffisants.

Réalisations en termes d'études

- Deux (2) études réalisées (Etude sur la tarification de l'eau, études technique du siège).
- Une étude de préféabilité de transfert des eaux de la rivière Koulountou vers le Bassin versant de la Kayanga.

Soit un taux de réalisation d'environ 30 %.

Réalisations en termes de Maîtrise d'ouvrage des Programmes d'Investissement Publics

- Neuf actions ont été complètement réalisées. Il s'agit de : une étude sur la tarification de l'eau, et les travaux de construction de cinq (05) mares, la construction d'un bureau équipé pour la MECA, la construction de trois (03) magasins de stockage, l'aménagement de 820 ha au Secteur 5, le recalibrage de la station de pompage du Secteur 5 (SP5), la réalisation de 30 km de pistes d'accès et de production, la réhabilitation partielle de la base vie).
- Trois actions partiellement réalisées dont une étude pour le transfert des eaux de la rivière de Koulountou vers le Bassin versant de la Kayanga) et la construction d'écoles, de cases et de postes de santé, de points d'eau potable et de latrines, l'endiguement des Secteurs 2 et 5).
- Cinq actions non réalisées dont une formation (formation de 83 aigudiers sur la gestion de l'eau), une étude (Etudes techniques (APD, DAO) pour l'aménagement et l'exploitation de 500 ha au niveau des vallées et des bas-fonds dans la Région de Kolda ; mesures de lutte contre la dégradation des bassins versants) et trois travaux (Réalisation de 8 petits périmètres irrigués (PPI), construction de murets de pierres filtrants, construction de 7 parcs de vaccination.

Soit un taux de réalisation de 52,94 %.

Réalisations en termes de Maîtrise d'ouvrage du Programme Annuel d'Entretien et de Maintenance des Infrastructures Hydro-agricoles

Le bilan s'établit comme suit :

- Une action réalisée (Entretien et maintenance de la SP5).
- Cinq réalisations partielles : réalisation des travaux de réhabilitation du secteur 4, réalisation des travaux du sous secteur G21, réalisation des travaux de réhabilitation du sous secteur G22, entretien et maintenance de la SP3, entretien et maintenance de la SPG.

Soit un taux de réalisation d'environ 8,3 %.

Quoique les procédures de passation de marchés aient été bien respectées par la SODAGRI et à tous les niveaux, la mise en œuvre n'a pas été rigoureusement suivie.

5.2.2.3. Mission d'Agence de Développement Agricole

Il s'agissait surtout de valoriser et de pérenniser les investissements hydro-agricoles notamment à travers une approche intégrée du développement de l'irrigation. En privilégiant l'appui aux exploitations agricoles et à la gestion des ressources naturelles, selon une démarche participative basée sur le principe d'un véritable partenariat entre les différents acteurs du développement rural : services techniques décentralisés, groupements de producteurs, secteur privé, ONG, sociétés de développement etc., pour qu'à terme, les producteurs privés prennent le relais de l'État dans la gestion des aménagements et des infrastructures.

- **Appui au renforcement des capacités des Organisations professionnelles (OP)**

L'appui s'est fait à travers :

- Structuration, organisation, fonctionnement et dotation en équipements des OP.
- Formation et visites d'échanges.

L'élaboration d'un plan de formation dont la mise en œuvre n'est cependant pas effective, l'organisation de deux voyages d'études dans la Région du Fleuve et au Mali, sur la thématique « Gestion des aménagements et des infrastructures et accompagnement des OP » ainsi que des activités d'alphabétisation des associations des usagers au profit de 395 auditeurs (9 élus locaux et 386 femmes) sont à porter à l'actif de la SODAGRI. Il convient de noter cependant que la non mise en œuvre du plan de formation a beaucoup influé sur le retard dans la professionnalisation et l'autonomisation des OP.

- **Appui au Développement de la Production Agricole**

Il s'agissait de :

- i) l'intensification de la culture du riz dans les périmètres irrigués grâce à l'amélioration du niveau de mise en valeur (intensité culturale : 130 %) et à l'accroissement des rendements (5 T/ha pour le paddy d'hivernage et 5,5 T/ha pour le paddy de contre-saison) ;
- ii) la diversification des cultures irriguées par la promotion d'autres spéculations : maïs, sorgho, produits maraîchers ;
- iii) l'amélioration des cultures pluviales par l'introduction de nouvelles variétés plus performantes, la défense des cultures et l'appui conseil en zone pluviale.

Suite à l'arrêt des projets PADERBA et PDHBA/III, l'absence de financement de la campagne par les institutions de crédit, le très faible niveau de subventions des intrants agricoles (quantités de semences de paddy et d'urée), le chevauchement des calendriers culturels de contre-saison et d'hivernage, les objectifs d'emblavure ont été réduits de manière drastique (44 %) pour la culture de riz en contre-saison, (27 %) pour l'hivernage et enfin (67 %) pour les cultures de diversification.

De manière globale au niveau des emblavures la SODAGRI a enregistré une contre-performance au cours de l'exécution de la cinquième lettre de mission. Il convient de souligner toutefois, une bonne évolution des rendements induite par la bonne pluviométrie certes, mais surtout par l'application des paquets technologiques. Cette dernière est le fruit d'une relance d'un service de conseil agricole dont les OP ont loué la qualité.

- **Appui au Développement de l'élevage**

L'appui à l'amélioration de l'élevage a pour objectif d'inciter « les éleveurs » à devenir progressivement de véritables agropasteurs en vue d'accroître la productivité des troupeaux et de transformer l'élevage dans le Bassin en une véritable activité économique organisée et pourvoyeuse de plus-values.

Sur les dix-huit (18) activités planifiées dans le cadre de la cinquième lettre de mission et qui couvrent la santé, l'organisation des éleveurs, l'alimentation et divers autres appuis, treize (13) ont été partiellement réalisées. Elles sont surtout relatives à des formations, à la recherche, à la mise en place d'entités de gestion et de surveillance.

- **Appui au Développement de la Pêche continentale**

L'objectif visé dans le cadre de ce domaine d'activités est de développer la pêche dans les deux retenues des barrages du Bassin de l'Anambé. L'atteinte de cet objectif sera facilitée à la SODAGRI par la DPCA dans le cadre d'un protocole.

Les activités ont gravité autour de : i) la poursuite de l'exécution du Protocole entre la SODAGRI et la DPCA dans le cadre du PADERBA ; ii) le renforcement des capacités, l'empoissonnement de points d'eau ; iii) le développement de la pisciculture.

- **Appui à la Gestion des Ressources naturelles et au Suivi environnemental**

Les réalisations majeures obtenues dans le domaine de la GRN grâce au PADERBA se résument à l'élaboration d'un PGES dont le suivi de la mise en œuvre était assurée par le CSE et la DEFCCS avec lesquels la SODAGRI avait signé des protocoles d'accord qui n'ont malheureusement pas été renouvelés à la fin du PADERBA. Peu d'actions ont été exécutées du fait de l'insuffisance des ressources financières tant dans le suivi environnemental que dans la gestion des ressources naturelles.

- **Mesures d'accompagnement**

Pour atteindre les objectifs de développement de la production agricole, de l'élevage, de la pêche continentale et des ressources naturelles, les mesures d'accompagnement suivantes ont été prévues : l'appui conseil, la formation, la gestion de l'eau, la recherche-développement, l'appui à la promotion de la filière riz, le suivi évaluation.

En dépit des protocoles d'accord signés avec l'ANCAR et l'ISRA, entre autres, les résultats sont en deçà des attentes.

Concernant le suivi évaluation, jusqu'à la clôture du PADERBA en 2010, le logiciel installé n'était pas opérationnel et la base de données non actualisée. Aucune réalisation n'est enregistrée en matière de i) consolidation du système de S&E ; ii) formation des cadres de la SODAGRI ; iii) base de données ; iv) SIG et v) télédétection.

5.2.2.4. Bilan d'exécution financière de la cinquième lettre de mission

Durant la période 2010-2012, les crédits mobilisés ont été bien en deçà des montants sollicités : une mobilisation de fonds publics de **2 560 millions** sur les **5 471 millions FCFA** prévus sur la période 2010-2012, soit un taux de réalisation budgétaire de la cinquième lettre de mission de la SODAGRI de 47 %.

5.3. Recommandation issue de l'évaluation de la cinquième Lettre de Mission

A l'issue de l'évaluation de la cinquième lettre de mission, il a été recommandé de confier à la SODAGRI les deux principales missions suivantes :

- Mission d'agence d'aménagements hydro-agricoles et d'appui à l'aménagement de l'espace rural.
- Mission d'agence de développement agricole.

L'exécution de ces deux missions qui visent l'autosuffisance en riz à l'horizon 2017 en faisant la promotion de la riziculture pluviale dans les Régions de Kolda, Ziguinchor, Sédhiou, Kédougou et Tambacounda à l'exception du Département de Bakel, nécessite de :

- changer le statut de la SODAGRI,
- regrouper les services en accélérant la construction du siège à Kolda,
- refondre l'organigramme et améliorer la capacité stratégique de la SODAGRI,
- renforcer les moyens logistiques,
- améliorer le système de rémunération du personnel,
- élaborer un cadre inclusif de concertation et d'harmonisation des interventions dans le domaine agricole dans les cinq régions,
- mobiliser le financement nécessaire à l'exécution de la sixième lettre de mission,
- élaborer et faire adopter un manuel des procédures administratives, financières et comptables.

Concernant la contribution de la riziculture pluviale à l'atteinte des objectifs d'autosuffisance en riz en 2017, l'évaluation précise que le potentiel en termes de terres aptes à la riziculture (vallées et bas-fonds) est estimée à 270 000 ha dans la seule Région de Ziguinchor.

Le riz se cultive aussi en milieu exondé (zone de plateau) qui représente 20 à 25 % des superficies cultivées au niveau des vallées. La conduite de ces deux types de riziculture permettrait de couvrir une grande partie, sinon la totalité des besoins en riz du Pays sous réserve que des investissements idoines soient consentis dans les aménagements (moins coûteux que les aménagements hydro-agricoles) et que les intrants et semences améliorés ainsi que le matériel agricole soient mis à disposition au moment opportun avec une bonne organisation de la filière, tout en veillant à un parfait équilibre de l'expression du potentiel de production des exploitations familiales et de l'agrobusiness.

Ainsi, le Comité de Suivi des Lettre de Mission a aussi recommandé :

- à l'Etat d'honorer ses engagements financiers pour permettre à la SODAGRI de respecter les siens en termes de résultats ;
- que le recentrage des activités de la SODAGRI prenne mieux en compte l'appui conseil au développement local.

6. Période transitoire 2013-2015

A la fin de la cinquième lettre de mission, la SODAGRI a connu une période transitoire 2013-2015, qui correspond à la mise en œuvre d'importants projets et programmes tels que le Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire (PASAEL), le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture (PRACAS), le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) et le Projet Pole de Développement de la Casamance (PPDC) qui a signé un protocole cadre 2015-2018 avec la SODAGRI. Ces projets et programmes ont permis d'augmenter les superficies emblavées, la production et les rendements par :

- l'acquisition d'importants lots de matériels agricoles dans le cadre du PASAEL : trois (03) tracteurs équipées, quatre (04) moissonneuses-batteuses, quinze (15) motoculteurs, quinze (15) motofaucheuses, quinze (15) batteuses à riz, et quinze (15) décortiqueuses à riz;
- la réhabilitation de 3 180 ha des secteurs 1, 2, 3 et 5 du périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé ;
- le renforcement des capacités des producteurs ;
- l'aménagement de 200 ha petits périmètres irrigués (PPI) ;
- l'exécution des marchés de rééquipement et d'électrification en cours ou déjà terminés des stations de pompage SPA, SP3 et SP4 des Secteurs 1&2, 3 et 4 du périmètre aménagé ;

- La procédure pour l'électrification des stations de pompage des Secteurs 5 et G qui est en cours.

III. LA SIXIEME LETTRE DE MISSION

1. Les nouvelles orientations institutionnelles

1.1. Les réformes

L'exigence de prendre en compte les nouvelles orientations de la SODAGRI conférant à la Société la vocation de propulser le développement agricole, en général, et la riziculture, en particulier, dans les Régions administratives de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Kédougou et de Tambacounda à l'exception du Département de Bakel, a nécessité le changement des statuts de la SODAGRI. C'est dans ce cadre que les autorités ont jugé nécessaire de conformer les statuts de la Société avec la réalité de ses missions actuelles de services publics incluant nécessairement des modifications statutaires cohérentes.

1.2. Nature juridique et capital

La forme juridique de la SODAGRI sera maintenue sous la forme d'une Société Anonyme à participation publique majoritaire, qui sera régie par les Actes Uniformes de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires en Afrique (OHADA) sur les Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique, avec un capital social de Deux Milliards (2.000.000.000) de F CFA ouvert à d'autres personnes morales de droit public et à des privés.

La SODAGRI est régie par la Loi n° 90-07 du 26 Juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique des entreprises du secteur parapublic.

La Société prendra la dénomination sociale de : SOCIETE DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE ET RURAL INTEGRE (SODAGRI-SA) une fois que les nouveaux statuts déjà validés par le Conseil d'Administration seront entérinés par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Zone d'intervention

Dans le cadre de l'exécution de ses missions, la SODAGRI interviendra dans les Régions de Ziguinchor, de Kolda, de Sédhiou, de Kédougou et de Tambacounda à l'exception du département de Bakel. Elle devra veiller à l'harmonisation des interventions et à une occupation rationnelle et contrôlée de l'espace.

1.3. Rôle et responsabilité de la Société

La Société a pour objet l'exécution d'une mission générale de maîtrise d'ouvrage déléguée consistant à exécuter dans les Régions administratives de Ziguinchor, de Kolda, de Sédhiou, de Kédougou et de Tambacounda à l'exception du département de Bakel, les prestations de service public ci-après :

- Piloter le développement rural intégré dans la zone d'intervention,
- assurer la maîtrise d'œuvre des infrastructures et des aménagements Hydro-agricoles,
- renforcer le conseil et l'assistance aux collectivités locales décentralisées, aux organisations socioprofessionnelles et autres investisseurs privés opérant dans les régions concernées, dans leurs actions de mise en valeur,

- poursuivre la formation des producteurs,
- assurer la maintenance des aménagements structurants et collectifs,
- mettre en place des systèmes de gestion et de maîtrise de l'eau,
- mettre en place un système de suivi-évaluation des projets et programmes en œuvre,
- encourager l'impulsion d'autres actions d'accompagnement notamment la préservation de l'environnement, la pisciculture, l'aquaculture, la transformation et la conservation des fruits et légumes, l'alimentation en eau potable, le désenclavement routier, la santé publique, la formation des artisans, etc.

L'exécution des différentes tâches précitées devraient permettre ou faciliter la mise en valeur et le développement économique et social des zones d'intervention. Il s'agit entre autres des activités liées à la production et la commercialisation du riz, la gestion du matériel agricole, les prestations de services.

2. Les objectifs

L'action de la SODAGRI s'articule autour de l'axe 1 du Plan Sénégal Emergent qui consiste à créer une transformation structurelle de l'économie et de la croissance.

La SODAGRI en sa qualité de structure sous la tutelle du Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural s'inscrit pleinement dans la politique sectorielle définie qui consiste à atteindre l'autosuffisance et à assurer la sécurité alimentaire.

Cette politique se décline à travers les axes suivants :

- **La Sécurisation de la base productive et le développement des infrastructures rurales** par la réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles, l'aménagement de vallées et bas-fonds, la réalisation de forages, la sécurisation de l'investissement privé, la production de semences, la réalisation de pistes de production, etc. ;
- **L'augmentation de la production et valorisation des produits agricoles** par une augmentation de la production céréalière, en général, et rizicole, en particulier, le développement de la filière horticole, la modernisation du matériel agricole, l'accès à des intrants de qualité et l'acquisition de matériels agricoles, etc. ;
- **Le financement et l'accompagnement de la recherche, de l'appui conseil et de la formation agricole et rurale** par le renforcement des capacités des acteurs, l'appui conseil, la création d'une plateforme multi-acteurs, le soutien au crédit rural, l'accompagnement et la mutualisation des acteurs, etc. ;
- **La coordination et le pilotage stratégique.**

Tableau 1

Le tableau suivant nous donne les objectifs et les différents domaines d'intervention dans le cadre de la nouvelle mission :

NIVEAU SECTORIEL	6 ^E LETTRE DE MISSION	RESULTATS ATTENDUS
OBJECTIFS PRINCIPAUX	ACTIONS PRIORITAIRES	
OBJECTIF I Amélioration et Sécurisation de la Base Productive et développement des infrastructures rurales	A1. Réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles	R1.1. Le périmètre irrigué du Bassin de l'Anambé est complètement réhabilité avec une disponibilité de 5 000 ha exploitables en double culture. R1.2. Les études pour l'aménagement de 10 000 ha de vallées et bas-fonds seront réalisées dans les cinq (05) régions, répartis : • Kédougou : 1 000 ha, • Kolda : 5000 ha, • Sédhiou : 2 000 ha, • Tambacounda : 1000 ha, • Ziguinchor : 1000 ha. R1.3. Cinq Mille (5 000) ha de vallées et bas-fonds seront aménagés dans les cinq (5) régions, répartis : • Kédougou : 500 ha, • Kolda : 2 500 ha (500 ha PPI), • Sédhiou : 1 000 ha, • Tambacounda : 500 ha, • Ziguinchor : 500 ha.
	A2. Entretien et maintenance d'ouvrages et infrastructures hydro-agricoles; A3. Gestion et la maîtrise de l'eau ; A4. Intégration de la gestion de l'environnement pour une agriculture durable; A5. Valorisation du potentiel féminin dans la promotion du développement local	R2. Ouvrages hydro agricoles durables et entretenus R3. La disponibilité de la ressource Eau est évaluée et préservée. R4. Tous les projets mis en œuvre sont en conformité avec la réglementation nationale en matière environnementale. R5. L'approche genre est systématisée et intégrée dans tous les processus de planification et de mise en œuvre des actions en vue de promouvoir le potentiel féminin pour le développement local.
OBJECTIF II Augmentation de la production et valorisation des produits agricoles	A1. Appui à la planification du développement rural intégré. A2. Renforcement des capacités des organisations professionnelles et des	R1. Programme de Développement rural intégré bien planifié. R2. Organisations professionnelles et des producteurs bien formés sur le crédit, sur l'appui-conseil et sur la

	producteurs. A3. Facilitation de l'accès aux équipements et intrants agricoles; A4. Facilitation de l'accès au crédit; A5. Appui conseil et encadrement ;	vulgarisation et la diffusion des résultats de la recherche. R3. la politique sectorielle en matière d'acquisition et de dissémination des intrants et équipements agricoles est effective au niveau local. R.4.1. l'attractivité du secteur agricole est renforcée en vue de capter d'avantage l'offre financière des institutions financières R.4.2. Les producteurs sont sensibilisés sur la nécessité de systématiser le remboursement du crédit. R.5.1. Tous les producteurs intervenant dans la zone d'intervention de la SODAGRI bénéficient d'un service d'appui conseil adapté à leurs besoins. R.5.2. une plateforme multi acteurs est mise en place et fonctionne correctement
OBJECTIF III Pilotage et Coordination	A1. Mise en place d'une équipe compétente, dynamique et motivée; A2. Mise en place des instances de coordination fonctionnelles; A3. Mise en place d'un système de suivi et d'évaluation. A.4. Mise en place d'un système de gestion financière transparente A.5. Mise en place d'un système de communication efficace tant au niveau interne qu'externe en vue d'assurer la diffusion des objectifs poursuivis et la visibilité des réalisations de la société	R.1. Le programme de recrutement est entièrement exécuté et l'attractivité de la SODAGRI est renforcée à travers un système de rémunération motivant. R2. Les instances de coordination sont fonctionnelles et servent un agenda clairement défini. R.3 Le système de suivi évaluation est fonctionnel avec un support informatique adapté incluant une Base de Données régulièrement actualisée ainsi que des mécanismes de collectes et de traitement des données clairement définis. R.4.1. Le manuel de procédures administratives, comptables et financières est actualisé R.4.2. Un progiciel comptable moderne est mis en place avec un système de reporting qui génère une information financière fiable. R.5. Le système de communication de même que les supports sont mis en place et sont opérationnels.

Tableau 2 :

PROGRAMMATION TECHNIQUE

Objectifs sectoriels	Objectifs spécifiques	Résultats attendus	Moyens mis en œuvre	Coûts	Bailleurs	Observations
O.Sect 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures rurales	O.SP1 : Réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles	Etudes pour aménager 10 000 ha de vallées et bas-fonds (dont 5000 ha à Kolda, 2000 ha à Sédhiou, 1000 ha à Tambacounda, 1000 ha à Kédougou et 1000 ha à Ziguinchor) réalisés.	Procédures de passation de Marchés (sélection d'un cabinet de consultance et contrôle et supervision des travaux)	400 millions FCFA	Etat	Financement recherché
		Etudes pour ménagement/réhabilitation de 5000 ha de vallées rizicoles dans la région de Kolda en partenariat avec le Projet Pôle de développement (PPDC) réalisés.	Procédures de passation de Marchés (sélection d'un cabinet de consultance)	100 millions FCFA	IDA (banque Mondiale)	Financement disponible au niveau du PPDC
		Etudes pour aménagement de 700 ha de vallées & bas-fonds au niveau des régions de Kédougou, Tambacounda et Kolda et pour la réhabilitation 1180 ha au secteur G réalisés.	Procédures de passation de Marchés (sélection d'un cabinet de consultance et contrôle et supervision des travaux)	343 millions FCFA	AFD	Financement mobilisable avec la contribution de l'AFD
		Travaux de réhabilitation des secteurs 1 (285) ha et 4 (850) ha du Bassin de l'Anambé effectués	Procédures de passation de Marchés (sélection d'un bureau d'études et d'une entreprise)	4725 000 000 FCFA	Etat	1 milliard 500 millions attendus (LFI ou LFR 2016 corridor céréalière) les 2 milliards 239 millions sont recherchés. La LFR est à confirmer avec le MAER, s'il y'a de prévision dans la LFR 2016. Financement attendu de l'Etat
		Etudes pour les travaux de réhabilitation des Secteurs 1 (285 ha) et 4 (850 ha) du Bassin de l'Anambé.	Procédures de passation de Marchés (sélection d'un bureau d'études et d'une entreprise)	200 000 000 F CFA	Etat	
		Travaux d'aménagement de 500 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de GUIRO YORO BOCAR (300 ha) et de DABO (200 ha) effectués.	Procédures de passation de Marchés (sélection d'une entreprise et contrôle et supervision des travaux)	968 400 100 F CFA	Etat	
		Travaux de réhabilitation et de modernisation du secteur G du Bassin	Procédures de passation de Marchés (sélection d'une	8 035 millions FCFA	AFD	

		de l’Anambé effectués	entreprise et contrôle et supervision des travaux)			dans le cadre du projet tiers Sud
		Travaux d’aménagement 4500 ha de vallées et bas-fonds consécutivement aux études (dont 2000 ha à Kolda, 1000 ha à Sédhiou, 500 ha Tambacounda, 500 ha à Kédougou et 500 ha à Ziguinchor) réalisés.	Procédures de passation de Marchés (sélection d’une entreprise et contrôle et supervision des travaux)	11,25 milliards FCFA	Bailleur	A rechercher
	O.SP2 : Entretien et Maintenance des Infrastructures Hydro agricoles	L’entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba réalisés	Contrat de clientèle	30 millions FCFA	Etat/OP	A rechercher
		L’entretien et la maintenance des stations de pompage sont réalisés	Contrat de clientèle	10 millions FCFA	Etat/OP	
		L’entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l’Anambé sont réalisés	Contrat de clientèle	600 millions FCFA	Etat/OP	
		L’entretien et la maintenance des pistes de désenclavement sont réalisés.	Contrat de clientèle	640 millions FCFA	Etat/OP	
	O.SP3:Fourniture, livraison, installation d’équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage	Fourniture, livraison, installation d’équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage des secteurs 5 et G réalisés	Procédures de passation de Marchés (sélection d’une entreprise et contrôle et supervision des travaux)	389 millions FCFA	Etat	Une partie du financement est mobilisé 286 307 766 FCFA, un reliquat de 24 939 343 F CFA est attendu.
O.Sect3 : Pilotage et Coordination	O.SP1 : Construction du Siège et du logement administratif de la SODAGRI à Kolda	Siège et logement construits	Procédures de passation de Marchés (sélection d’une entreprise et contrôle et supervision des travaux)	950 millions FCFA	Etat	Financement recherché
	O.SP2 : acquisition de moyens logistiques	Véhicules et moto achetés	Procédures de passation de Marchés	201 Millions de F CFA	Etat	Financement recherché
O.Sect2	: O.SP1 : Appui à	Les périmètres aménagés, les vallées				

Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles	l'exploitation des périmètres aménagés, des vallées et bas-fonds	et bas-fonds sont exploités				
--	--	-----------------------------	--	--	--	--

III. PROGRAMMATION TECHNIQUE

Le programme technique s'articule autour des objectifs et des actions prioritaires dans le tableau ci-dessus. Il donne une vue détaillée et cohérente des interventions prévues dans le cadre de cette lettre de mission.

1. Objectif sectoriel 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et du développement des infrastructures rurales

2. Réalisation ou réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles

Cette action vise à mettre en place un cadre propice au développement des cultures. La nature et la taille des aménagements tiendront en compte les réalités écologiques et socio-économiques des zones cibles. C'est pourquoi, avant toute intervention, des études seront réalisées pour étudier la faisabilité des projets et le redimensionnement des infrastructures.

Etudes de faisabilité

Ces études seront réalisées dans la perspective du développement global durable, tenant compte de tous les aspects susceptibles d'avoir une certaine influence sur l'exécution des actions retenues pour chaque site. Il s'agit des aspects physiques, techniques, socio-économiques, institutionnels, financiers, commerciaux et environnementaux.

En effet, les expériences ont montré que la rentabilité économique des investissements agricoles demeure faible en raison de leurs coûts élevés, de l'inefficacité des dispositions dans la maintenance et de l'insuffisance des mesures d'accompagnements. Une attention particulière et des propositions appropriées devront être faites dans le cadre de ces études pour remédier à ce problème.

De même, l'adaptation des investissements au contexte économique et social du Pays, l'adoption des solutions d'aménagements à des coûts moindres, la mise en place d'une organisation efficace de maintenance et de gestion des périmètres, la promotion et la pleine participation des bénéficiaires directs à tous les niveaux de conception et de réalisation des périmètres orienteront ces études. Une évaluation d'impacts directs et indirects des projets d'aménagement sur l'environnement et sur les plans économique, social et financier bouclera ces études.

Durant ces trois prochaines années la SODAGRI a prévu des études pour la réalisation des aménagements hydro-agricoles au niveau des vallées et bas-fonds des Régions de Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou. Il s'agit des études suivantes :

- Etudes portant sur 10 000 ha de vallées et bas-fonds répartis comme suit :
Kolda : 5 000 ha, Sédhiou : 2 000 ha, Tambacounda : 1 000 ha, Kédougou : 1 000 ha, Ziguinchor : 1 000 ha. Le coût de ces études est évalué à **Quatre Cent Millions (400 000 000) F CFA.**
- Etudes pour la réhabilitation/l'aménagement de 5 000 ha de vallées rizicoles dans la Région de Kolda en partenariat avec le Projet Pole de Développement de la Casamance (PPDC) pour un montant de **Cent Millions (100 000 000) de F CFA.**

- La continuation des études de formulation du projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire dans le Tiers Sud du Sénégal (Vélingara, Kédougou et Tambacounda) sous financement de l'Agence Française de Développement (AFD) pour un montant **Trois Cent Quarante Deux Millions Huit Cent Quatorze Mille Quatre Cent Quatre Vingt Cinq (342 814 485) F CFA HT & HD**. Ces études intégreront la réhabilitation de 1 180 ha du Secteur G du périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé, l'aménagement de bas-fonds et de vallées dans le Bassin de l'Anambé et la Région de Kédougou pour la culture du riz, du mil et du maïs et la réalisation de pistes pour le désenclavement de 40 villages.
- Etudes pour la réhabilitation des Secteurs 1 (285 ha) et 4 (850 ha) du périmètre irrigué du Bassin de l'Anambé pour un montant de **Deux Cent Millions (200 000 000) F CFA**. Ces études permettront de changer le système de drainage des parcelles en étudiant la possibilité de drainage par pompage en hivernage et en contre-saison, en prévoyant des stations d'exhaure.
- Le coût global des études à rechercher au niveau de l'Etat est évalué à **600 000 000 F CFA**. La réalisation de l'action est prévue pour 2017.

Les travaux d'aménagement ou de réhabilitation hydro-agricole

Ces travaux seront réalisés suivant les normes techniques recommandées par les études de faisabilité et dans le respect de l'environnement et des exigences socio-économiques. Ils seront réalisés au niveau du Bassin de l'Anambé et dans les bas-fonds et des vallées se trouvant dans les régions d'intervention de la SODAGRI. Il est envisagé, dans le cadre de cette présente lettre de mission, les travaux suivants :

↳ Travaux de réhabilitation du Secteur 1 (285 ha) et du Secteur 4 (850 ha) du Bassin de l'Anambé

Les travaux de réfection du périmètre Irrigué sur 1 135 ha des Secteurs 1&4 dans le Bassin de l'Anambé concernent pour l'essentiel :

- le réseau d'irrigation (canaux primaires, secondaires, tertiaires et arroseurs) et de drainage, canaux secondaires, tertiaires et fossés de drainage avec un faucardage et un débroussaillage des canaux, un recalibrage des canaux, une fourniture et prise des vannettes et la confection d'embrochements perrés au niveau des ouvrages de prise, un curage des ouvrages de débouché des drains ;
- les pistes d'accès et d'exploitation longeant les canaux (primaires, secondaires et drains tertiaires) à travers leur nettoyage et leur rechargement ;
- les aménagements parcellaires avec des opérations de labour/sous solage et de nivellement de terrains.

Le montant estimatif de marché est de **Quatre Milliards Sept Cent Vingt Cinq Millions (4 725 000 000) F CFA** dont **Un Milliard Cent Dix Millions Neuf Cent Quarante et Un Mille Cent Quatorze (1 110 941 114) F CFA** disponible. Le reste est à rechercher au niveau de l'Etat. Cette réhabilitation permettra d'obtenir les taux d'emblavure et de production attendus du périmètre aménagé dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz.

Travaux d'aménagement de 500 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de Guiro Yoro Bocar (300 ha) et de Dabo (200 ha).

Les travaux portent sur l'aménagement pour la riziculture de 500 ha avec maîtrise partielle de l'eau au niveau des vallées de Mamboua et Woyo Koro (Commune de Guiro Yoro Bocar) et Korine (Commune de Dabo) dans la Région de Kolda répartis en trois lots ainsi définis :

Lot 1 et 2 (300 ha) : les vallées de Mamboua et de Woyo Koro dans la Commune de Guiro Yoro Bocar ;

Lot 3 (200 ha) : la Commune de Korine et de Dabo. Les travaux envisagés pour une irrigation par submersion sont :

- débroussaillage et nettoyage du périmètre,
- déblai pour drains,
- exécution d'ouvrages d'art (seuils de traversées),
- réalisation de pistes,
- aménagements terminaux (diguettes, planage, labour/sous solage, etc.),
- aménagement de vingt-cinq (25) périmètres maraîchers de 1 ha chacun.

Ces actions entrent dans le cadre du Programme National d'Autosuffisance en Riz, de Sécurité Alimentaire et d'augmentation des revenus des producteurs des zones ciblées. Le coût de cette activité est estimé à **Neuf Cent Soixante Huit Millions Quatre Cent Mille Cent (968 400 100) F CFA** dont **Cinq Cent Soixante Huit Millions Quatre Cent Mille Cent (568 400 100) FCA** pour les lots 1 et 2 pour lesquels le financement a été notifié à la SODAGRI dans le cadre du PRACAS et **Quatre Cent Millions (400 000 000) F CFA** pour le lot 3 pour lequel le financement n'est pas encore mobilisé.

Travaux d'aménagement des vallées rizicoles

Consécutivement aux études prévues dans le cadre de cette présente Lettre de Mission, des aménagements hydro-agricoles des vallées et bas-fonds seront réalisés au niveau des Régions de Tambacounda, Kédougou, Sédhiou, Kolda et Ziguinchor. Ainsi 4 500 ha seront aménagés sur les 10 000 étudiés, répartis comme suit : 2 000 ha à Kolda, 1 000 ha à Sédhiou, 500 ha à Ziguinchor, 500 ha à Tambacounda et 500 ha à Kédougou en 2017 et 2018.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à **Onze Milliards Deux Cent Cinquante Millions (11 250 000 000) F CFA**. Le financement est à rechercher au niveau de l'Etat. La réalisation de l'action est prévue entre 2017 et 2018.

Travaux de réhabilitation et de modernisation du Secteur G du Bassin de l'Anambé

Les travaux concernent la réhabilitation et modernisation du Secteur G par :

- ✓ Une amélioration du système d'irrigation par la réduction de la longueur des canaux tertiaires.
- ✓ Une amélioration du système de drainage par la réduction de la longueur des drains tertiaires et la construction d'une digue de protection et d'une station exhaure pour la jonction des drains principaux avec le chenal d'amenée.
- ✓ Une amélioration du système de pompage par une augmentation du débit d'équipement.

Le montant total des travaux et équipement pour la modernisation du Secteur G est estimé à **Huit Milliards Trente Cinq Millions Quatre Cent Quatre Vingt Huit Mille Cent Soixante Quinze (8 035 488 175) F CFA**. Le financement sera assuré par l'AFD et l'Union Européenne dans le cadre du Projet Tiers Sud. La signature de la convention de financement est prévue en 2017 après la réalisation des études complémentaires.

3. Fourniture, entretien et maintenance d'infrastructures et équipements hydro-agricoles et agricoles

Fourniture, livraison, installation d'équipements électriques et électromécaniques des stations de pompage des Secteurs 5 et G

Les travaux concernent l'électrification des stations de pompage des Secteurs 5 et G par la fourniture, la livraison et l'installation d'équipements électriques, des stations de pompage SP5 et G, d'extension de la ligne Moyenne Tension (MT) et de raccordement de la dérivation MT sur le réseau MT de la SENELEC pour un montant de **Trois Cent Quatre Vingt Neuf Millions Cinquante Huit Mille Huit Cent Quatre Vingt Six (389 058 886) F CFA**.

Un montant de **Deux Cent Quatre Vingt Six Millions Trois Cent Sept Mille Sept Cent Soixante Six (286 307 766) F CFA** a été mobilisé dans le cadre du BCI 2016 au titre du PRACAS. Un montant de **Cent Deux Millions Sept Cent Cinquante Un mille Cent Vingt (102 751 120) F CFA** est attendu du BCI au titre du PRACAS.

L'entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba

Les travaux porteront sur le faucardage de la digue, la zone du déversoir en gabions et la zone d'évacuation pour le barrage du Confluent. Le barrage de Niandouba fera l'objet de faucardage des arbres sur le parement aval de la digue, la vérification des piézomètres de crête, des thalymèdes et de l'échelle limnimétrique, la réparation des gabions de l'évacuateur de crues et le rechargement latéritique de la piste de circulation sur la crête du barrage.

Le coût des travaux est estimé à **15 Millions de F CFA** par an.

↳ L'entretien et la maintenance des stations de pompage

Suite à la récente électrification des stations de pompage des secteurs irrigués du Bassin de l'Anambé dans le cadre du PASAEL et du PRACAS, il est prévu d'allouer la somme annuelle de **5 Millions de F CFA** pour leur entretien courant.

↳ L'entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l'Anambé

Après la réhabilitation des secteurs irrigués 1, 2, 3, 4 et 5 du Grand Périmètre du Bassin de l'Anambé dans le cadre du PASAEL et du PRACAS et celle envisagée pour le Secteur G au titre du Projet AFD Tiers Sud, il est prévu une somme annuelle de **Trois Cent Millions (300 000 000) F CFA** pour les travaux de faucardage, de débroussaillage, de réhabilitation des pistes et de planage des parcelles.

↳ L'entretien et la maintenance des pistes de désenclavement

Les 500 km de pistes de désenclavement déjà réalisés par la SODAGRI au niveau de toute la zone devront faire l'objet d'un programme d'entretien dont le financement sera requis auprès du

Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), piloté par le PNUD sur la base d'une requête adressée dans ce sens.

Le coût total du programme annuel d'entretien de pistes de désenclavement du Bassin de l'Anambé se chiffre à **Trois Cent Vingt (320) Millions de F CFA**. La prise en charge de ce volet devra être transférée progressivement aux utilisateurs sur la base d'une clé de répartition à définir à l'exception de l'entretien des deux barrages qui restent du domaine public.

3.1. Objectif sectoriel II : Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles

3.1.1. Appui à l'exploitation des périmètres aménagés, des vallées et bas-fonds

Dans cette valorisation, la SODAGRI jouera les rôles d'appui conseil et de facilitation pour l'acquisition d'intrants agricoles ; les producteurs et leurs organisations, les fournisseurs d'intrants et de matériels agricoles et les commerçants étant les principaux acteurs.

Les objectifs de mise en valeur et de production de riz pour les trois années (2016, 2017, 2018) de la Sixième Lettre de Mission se résument comme suit :

Année 2016

- Le Périmètre Aménagé de l'Anambé

L'objectif fixé pour la production de riz dans le Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé est l'emblavement d'une superficie de **6 000 ha** dont **4 000 ha** pendant l'hivernage et **2 000 ha** pour la contre-saison soit une IC de **1,2** avec des rendements moyens respectifs de **5 T** et **5,5 T/ha** pour une production totale de **31 000 tonnes** de riz paddy.

- Vallées, bas-fonds et plateaux culture pluviale

Pour les vallées, bas-fond et plateaux, un objectif d'emblavure de **70 000 ha** est fixé, réparti entre les Régions de Kolda (30 000 ha), Ziguinchor (15 000 ha), Sédhiou (15 000 ha), Tambacounda (5 000 ha) et Kédougou (5 000 ha) avec un rendement moyen de **3 T/ha** donnant une production totale de **210.000 T** de paddy.

La production totale de riz en 2016 sera : **31 000 + 210 000 = 241 000 tonnes** de riz paddy équivalent à **168 700 tonnes** de riz blanc environ représentant une couverture de **15.6 %** des besoins de consommation nationale annuelle en riz.

Pour les cultures de diversification (mil, maïs et arachide), les objectifs fixés sont :

Pour le maïs : la mise en valeur de 12 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (2 500 ha/région) avec un rendement moyen de 3 tonnes/ ha, soit une production de 37 500 tonnes.

Pour le mil / sorgho : la mise en valeur de 5 000 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 000 ha/région) avec un rendement moyen de 0,9 tonnes/ ha, soit une production de 4 500 tonnes.

Pour l'arachide : la mise en valeur de 4 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 500 ha/région) avec un rendement moyen de 1,2 tonnes/ ha, soit une production de 5 400 tonnes.

Année 2017

- Périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé

Les mêmes objectifs que l'année 2016 sont reconduits soit l'emblavement d'une superficie de **6 000 ha** pour une production totale de **31 000 T**.

- Vallées et bas-fonds

Pour les vallées, bas-fonds et plateaux, un objectif d'emblavure par région de 35 000 ha à Kolda, 17 500 ha à Sédhiou, 17 500 ha à Ziguinchor, 5 000 ha à Tambacounda et 5 000 ha à Kédougou soit **80 000 ha** avec un rendement moyen de **3 T/ha** donnant une production totale de **240 000 T** de paddy.

La production totale en 2017 : **31 000 tonnes + 240 000 tonnes = 271 000 tonnes** de paddy équivalent à **189 700 tonnes** de riz blanc environ, représentant une couverture de **17,5 %** des besoins de consommation nationale annuelle de riz.

Pour les cultures de diversification (mil, maïs et arachide), les objectifs fixés sont :

Pour le maïs : la mise en valeur de 12 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (2 500 ha/région) avec un rendement moyen de 3 tonnes/ ha, soit une production de 37 500 tonnes.

Pour le mil / sorgho : la mise en valeur de 5 000 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 000 ha/région) avec un rendement moyen de 0,9 tonnes/ ha, soit une production de 4 500 tonnes.

Pour l'arachide : la mise en valeur de 4 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 500 ha/région) avec un rendement moyen de 1,2 tonnes/ ha, soit une production de 5 400 tonnes.

Année 2018

- Périmètre aménagé du Bassin de l'Anambé

Les mêmes objectifs que l'année 2017 sont reconduits soit l'emblavement d'une superficie de **7 000 ha** dont **2 000 ha** pour la contre-saison, soit une IC de 1,4 pour une production totale de **36 000 T**.

- Vallées et bas-fonds

Pour les vallées, bas-fond et plateaux, un objectif d'emblavure par région de 40 000 ha à Kolda, 20 000 ha à Sédhiou, 20 000 ha à Ziguinchor, 5 000 ha à Tambacounda et 5 000 ha à Kédougou, soit **90 000 ha** avec un rendement moyen de **3 T/ha** donnant une production totale de **270 000 T** de paddy.

La production totale en 2018 : **36 000 tonnes + 270 000 tonnes = 306 .000 tonnes** de paddy équivalent à **214 200 tonnes** de riz blanc environ, représentant une couverture de **19.8 %** des besoins de consommation nationale annuelle de riz.

Pour les cultures de diversification (mil, maïs et arachide), les objectifs fixés sont :

Pour le maïs : la mise en valeur de 12 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (2 500 ha/région) avec un rendement moyen de 3 tonnes/ ha, soit une production de 37 500 tonnes.

Pour le mil / sorgho : la mise en valeur de 5 000 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 000 ha/région) avec un rendement moyen de 0,9 tonnes/ ha, soit une production de 4 500 tonnes.

Pour l'arachide : la mise en valeur de 4 500 ha répartis sur les cinq (05) régions d'intervention (1 500 ha/région) avec un rendement moyen de 1,2 tonnes/ ha, soit une production de 5 400 tonnes.

Cette année constituera une phase de consolidation. Il s'agira d'asseoir la méthodologie et l'approche de conseil agricole préalablement expérimentée avec succès les années précédentes. Ainsi, le tableau en annexe récapitule les objectifs de mise en valeur et de production de riz pour les années 2016, 2017 et 2018.

↳ **Les détails sont inscrits dans le tableau en annexe relatif aux objectifs de mise en valeur et production d'acquisition de matériel et équipements agricoles pour les exploitations**

Du matériel et équipements adaptés sont nécessaires pour renforcer la capacité opérationnelle des producteurs au niveau du Bassin de l'Anambé et des vallées et bas-fonds.

C'est ainsi qu'un lot de six (06) tracteurs équipés, six (06) motoculteurs, six (06) motofaucheuses, six (06) décortiqueuses à riz, six (06) batteuses à riz et dix (10) pulvérisateurs à dos a été acquis dans le cadre du PNAR et sera mis à la disposition des producteurs au courant de l'année 2016 pour la zone de Kolda.

Le tableau suivant donne la répartition des besoins en équipements agricoles par région.

Tableau 3 : Répartition des besoins identifiés en équipement agricole par région en zone pluviale et par type

REGIONS	TYPE DE MATERIEL							
	Motoculteurs		Batteuses		Décortiqueuses		Motofaucheuses	
	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	Coût	Qté	
Sédhiou	40	200 000 000	40	250 000 000	40	250 000 000	100	500 000 000
Ziguinchor	40	200 000 000	40	250 000 000	40	250 000 000	100	500 000 000
Kolda	40	200 000 000	40	250 000 000	40	250 000 000	100	500 000 000
Tambacounda	20	100 000 000	20	125 000 000	20	125 000 000	50	250 000 000
Kédougou	20	100 000 000	20	125 000 000	20	125 000 000	50	250 000 000
TOTAL	800 000 000		1 000 000 000		1 000 000 000		2 000 000 000	
TOTAL GENERAL (F CFA)					4 800 000 000			

↳ **Renforcement et élargissement des capacités opérationnelles des producteurs et organisations paysannes:**

L'augmentation de la production rizicole souhaitée par les autorités du Pays ne serait possible qu'avec des producteurs qualifiés, organisés et motivés par des profits substantiels. La SODAGRI a très vite compris cet enjeu et a mis en place un important programme de renforcement de capacités qui est en phase de mise en œuvre dans le Bassin de l'Anambé au bénéfice de tous les producteurs et transformateurs membres des différentes structures œuvrant avec la SODAGRI. Elle est accompagnée en cela par le Projet Pôle de Développement de la Casamance (PPDC). Ce programme se poursuivra sur toute la durée de cette nouvelle mission. Une évaluation périodique de ce programme utilisant la méthode CAP (Connaissance, Attitude et Pratique) par le service de suivi évaluation de la SODAGRI et dont les résultats permettront de réorienter les stratégies et méthodes pour de résultats meilleurs.

Ce programme sera accompagné par le conseil agricole et rural développé par une équipe assez fournie et compétente d'agents techniques.

↳ **Le conseil Agricole et Rural**

L'Appui Conseil mettra l'accent sur les exploitations familiales agricoles des cinq (05) régions dont le développement devra être impulsé par la SODAGRI en étroite collaboration avec les autres projets et programmes qui y évoluent.

Après sa restructuration et la définition de son plan d'actions, la FEPROBA, en parfaite collaboration avec la SODAGRI, s'est appropriée l'ensemble du processus de mise en valeur au niveau des secteurs aménagés du Bassin de l'Anambé, allant de l'affectation/réaffectation des parcelles, la définition des objectifs d'emblavures et de production, la mise en place du crédit, les opérations pré et post récolte jusqu'à la commercialisation en particulier des semences certifiées.

Le dispositif d'appui conseil sera ainsi, en plus de la culture irriguée, recentré en direction des cultures de plateaux, vallées et bas-fonds des zones ciblées en vue de l'amélioration des performances techniques et économiques des exploitations agricoles. La SODAGRI établira une meilleure planification des activités de Conseil Agricole et Rural, un renforcement des capacités des conseillers agricoles déjà opérationnels. Aussi, le recrutement de ressources humaines expérimentées est prévu en cohérence avec le nouveau découpage de la zone d'intervention (voir tableau en annexe).

↳ **Facilitation à l'accès au Crédit Agricole et Rural:**

Le retour de la CNCAS dans le Bassin de l'Anambé par l'octroi de financement aux Unions des Producteurs durant les campagnes agricoles 2014 (112 Millions F CFA) et 2015 (414 Millions F CFA) ainsi que les taux de remboursement à 100 % des crédits enregistrés en 2014 sont des signes encourageants pour la pérennité du crédit rural dans le Bassin de l'Anambé.

La SODAGRI appuiera la FEPROBA pour que la Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Anambé (MECA) puisse redémarrer ses activités sur la base d'une nouvelle approche et des règles de gestion plus compatibles avec celles d'une Structure d'Intermédiation Financière de proximité.

Par ailleurs, la SODAGRI fournira toute l'assistance technique nécessaire pour permettre aux producteurs de riz aussi bien en système irrigué que pluvial, d'accéder facilement au crédit de campagne.

3.1.1. L'appui à la professionnalisation des organisations paysannes

Filière semencière

La professionnalisation des organisations paysannes s'est matérialisée surtout dans le domaine de la production semencière où des résultats plus que tangibles ont été obtenus depuis 2013. L'encadrement de la SODAGRI a permis aux producteurs de semences d'acquérir une bonne maîtrise des techniques de production de semences certifiées, la coopérative semencière a été renforcée, les animateurs ont été identifiés et leur capacités renforcées.

Des variétés performantes de riz adaptées à la zone du Bassin de l'Anambé ont été introduites, les essais ont abouti à des rendements concluants poussant les producteurs à accroître leurs demandes suite à des actions d'information et de sensibilisation.

Une production totale de 1 732 tonnes de semences certifiées a été obtenue durant la campagne 2014-2015 pour un chiffre d'affaires d'environ 750 Millions de F CFA.

Ce qui a fait de la Région de Kolda, plus particulièrement le Bassin de l'Anambé, la première Région productrice de semences au niveau national.

La FEPROBA a reçu son agrément officiel en 2014 en qualité d'opérateur semencier.

La SODAGRI travaillera pendant ces trois prochaines années pour la tendance de croissance de la production de semences certifiées pour satisfaire les besoins locaux et contribuer à la satisfaction des besoins nationaux et sous régionaux en semences certifiées de riz et maïs.

Transformation du paddy et commercialisation du riz

Les Unions des Producteurs seront appuyées surtout pour une meilleure planification de leurs activités de production, de récolte, post récolte et sur la nécessité de l'émergence de nouveaux rizières dans le Bassin de l'Anambé en vue de la transformation du paddy, du conditionnement et de la commercialisation du riz blanc aussi bien au niveau local qu'à l'échelle nationale / internationale.

La SODAGRI a engagé des discussions avec le repreneur de la rizerie située au niveau du Bassin, pour sa remise en activité.

Par ailleurs, la SODAGRI, en collaboration avec ses partenaires dont le FONSIS, travaille à mettre en place dans ces régions de petites unités de transformation performantes et modernes.

Un autre volet de professionnalisation concerne l'étuvage du riz par les femmes regroupées en Union des Etuveuses qui ont acquis un centre d'étuvage équipé et reçu des formations dans le sens d'une meilleure optimisation des résultats de l'activité.

Emergence de l'entrepreneuriat rural privé

Une professionnalisation vers le machinisme agricole (conduite, entretien, réparation) sera encouragée chez les jeunes dans le cadre de l'émergence de l'entrepreneuriat rural dans le Bassin de l'Anambé.

Production maraîchère

La production maraîchère connaîtra une hausse avec l'exploitation d'une partie des Petits Périmètres Irrigués de 200 ha et 500 ha (incluant des périmètres maraîchers fonctionnels) qui sont prévus au titre de la Sixième Lettre de Mission au profit des femmes et des jeunes de la Région de Kolda dans les Départements de Vélingara et de Kolda.

Protection Phytosanitaire

La protection phytosanitaire pour une gestion rationnelle des maladies et ravageurs des cultures fera l'objet d'une meilleure sensibilisation avec la mise en place d'un Dispositif Opérationnel d'Alerte et d'Avertissement Phytosanitaire et des pratiques agricoles axées sur la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD) déjà entamée par la FEPROBA en collaboration avec la SODAGRI.

La Formation

La SODAGRI a confié à un cabinet d'études l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de formation destiné aux producteurs du Bassin de l'Anambé dans les domaines non limitatifs ci-après, en tenant évidemment compte des acquis enregistrés par la FEPROBA :

- ✓ l'organisation et le fonctionnement d'une organisation paysanne,
- ✓ la gestion administrative, financière et comptable d'une organisation paysanne,
- ✓ les techniques d'animation, d'information et de communication au sein d'une organisation paysanne,

- ✓ le Conseil Agricole et Rural, la production végétale, animale et laitière, la commercialisation des produits agricoles,
- ✓ la gestion de l'eau,
- ✓ le genre et développement.

Le plan de formation a été produit en 2016 et est en cours d'exécution par le cabinet MSA. Les bénéficiaires sont entre autres les auxiliaires d'élevage de l'association des éleveurs du Bassin de l'Anambé (ASELBA), les producteurs et transformateurs du Bassin de l'Anambé, les groupements de femmes du Bassin de l'Anambé, etc. Plusieurs modules de formation sont exécutés sur plusieurs thèmes dans des domaines différents tels que les techniques d'élaboration et de gestion de projet / création et gestion d'une AGR, les techniques de gestion de crédit, les techniques d'élaboration de business plan, la communication organisationnelle, la prévention et la gestion des conflits, les bonnes pratiques culturelles, etc. Dans un second temps, le programme de formation sera dupliqué et va couvrir la totalité de la zone d'intervention de la SODAGRI. La mise en œuvre est prévue en 2017 et 2018 pour un coût total de **Cent Cinquante Millions (150 000 000) F CFA**. On dénombre au moins 11 000 producteurs déjà identifiés et répertoriés dans la délégation de Kolda déjà installée.

Participation progressive des producteurs dans le financement de l'entretien et de la maintenance des infrastructures hydro-agricoles

La SODAGRI a initié au début de l'année 2015 une étude pour définir la stratégie de maintenance des infrastructures hydro-agricoles du Bassin de l'Anambé (Barrages, stations de pompage, secteurs irrigués, pistes).

La SODAGRI compte s'inspirer de la même approche que les Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage (FOMAED) mis en place dans la Vallée du Fleuve Sénégal (VFS) en demandant aux bénéficiaires de participer progressivement aux coûts de fonctionnement et d'entretien des infrastructures hydro-agricoles. A cet effet, le processus de transfert de certains travaux d'entretien devrait être lancé dès la première année de cette Sixième Lettre de Mission (l'année 2016).

Les objectifs généraux visés sont la détermination des mécanismes de maintenance des aménagements et des infrastructures hydro-agricoles pour garantir non seulement la qualité du service de l'eau, mais aussi une mise en valeur effective et efficiente des aménagements, de même que leur pérennité ainsi que l'implantation de procédures de suivi et d'actualisation permanents.

Les objectifs spécifiques sont de :

- parvenir à une plus grande implication des usagers et des conseillers municipaux dans la gestion des aménagements hydro-agricoles ;
- renforcer les bases juridiques des relations entre l'Etat, la SODAGRI et les Unions gestionnaires des périmètres aménagés ;
- inviter à la mise en valeur et à l'intensification de la culture irriguée par l'application du principe de la redevance payable à l'hectare affecté quelle que soit l'occupation du sol ;
- favoriser le développement des activités des petites et moyennes entreprises dans la maintenance des aménagements grâce à une programmation plus efficace et mieux étalée dans le temps des travaux et la sécurisation des ressources financières affectées à la maintenance.

En attendant les conclusions de cette étude et la validation de la Charte du Domaine Irrigué (CDI) par l'Autorité Régionale compétente, la SODAGRI en sa qualité de Maître d'Ouvrage Délégué continuera à assurer l'entretien et la maintenance des ouvrages et infrastructures hydro-agricoles du Bassin de l'Anambé sur la base d'un programme annuel suite aux réhabilitations qui ont été déjà effectuées dans le cadre du PASAEL et du PRACAS. Les coûts sont estimés sur la base des dépenses liées aux travaux de préparation des campagnes d'hivernage et de contre-saison que la SODAGRI finance chaque année. Ce financement est une ponction faite sur la subvention d'exploitation qu'elle reçoit de l'Etat du Sénégal.

3.2. Objectif sectoriel III : Pilotage et coordination

Les nouvelles missions assignées à la SODAGRI dans le sens d'une extension de ses activités dans les cinq (05) régions du sud et du sud-est du Sénégal commandent de mettre en place un nouveau système de gestion plus rationnel, plus adapté aux spécificités agricoles et rurales afin d'améliorer les performances et faire face aux nombreuses contraintes inhérentes à cette profonde mutation.

Les actions ci-après sont envisagées :

- la logistique: matériel roulant et construction d'un bâtiment à usage de bureaux pour permettre un rapprochement du personnel de la Société et ainsi faciliter la coordination des équipes et des interventions,
- la mise en place d'un manuel de procédures administratives, financières, comptables et de contrôle de gestion,
- la conception et la mise en place du nouveau système de suivi évaluation plus adapté aux activités de la Société,
- la gestion des ressources humaines,
- l'information et la communication,
- la coordination des équipes.

3.3. La logistique

Construction du Siège de la SODAGRI à Kolda

Conformément aux directives des autorités, il est prévu la construction et l'équipement du nouveau siège de la Société dans la ville de Kolda.

A ce titre, les études architecturales ont déjà été réalisées pour un coût total de **Dix Huit Millions (18 000 000) F CFA**.

Le coût prévisionnel du siège est évalué à **Sept Cent Millions (700 000 000) F CFA** et l'équipement à **Deux Cent Cinquante Millions (250 000 000) F CFA**. Un montant de **Deux Cent Millions (200 000 000) F CFA** a été déjà mobilisé.

Le besoin de financement complémentaire pour la construction et l'équipement du siège est évalué à 770 000 000 F CFA. Ces ressources sont attendues de l'Etat. Les travaux portent sur une superficie de 8 670 m² et concernent :

- la construction d'un (01) bâtiment administratif à usage de bureaux sur deux (02) étages,
- la construction d'un (01) bâtiment à un (01) étage servant de restaurant et d'un centre (01) de formation,
- construction d'un (01) bâtiment à un (01) étage servant de logement administratif,
- aménagements extérieurs (parking, allées piétonnes, espaces verts, mur de clôture, etc.).

Matériel de transport

Pour conduire à terme cette mission, la SODAGRI prévoit de renforcer son parc automobile (7 véhicules 4 X 4 Pick-Up Double Cabine, 5 stations wagon, 105 motos) pour accroître la mobilité et donc l'efficacité de ses équipes d'intervention.

Une gestion rationnelle et rigoureuse sera appliquée à ces équipements afin d'atteindre les objectifs escomptés. L'acquisition du matériel roulant est prévue en 2017 et 2018 et le financement est recherché au niveau de l'Etat.

Les équipements et matériel de bureau

La SODAGRI se dotera d'équipements et matériel de bureau qui offrira un cadre adéquat de travail à son staff. De même, elle réactualisera son parc informatique en adéquation avec les nouvelles technologies. L'acquisition de tous ces équipements vise à offrir un cadre d'épanouissement professionnel à son personnel à qui elle imposera à son tour professionnalisme, efficacité et discipline.

3.4. Le Système d'information et de gestion

La SODAGRI va mettre en place un manuel de procédures administratives, financières, comptables et de contrôle de gestion lui permettant d'améliorer considérablement son système d'information et de gestion en tenant surtout en compte de la spécificité agricole de ses activités.

3.5. Le système de suivi évaluation

Compte tenu de la défaillance de son système de suivi évaluation actuel, la SODAGRI envisage d'installer un nouveau système apte à comparer à temps réel ses performances par rapport aux indicateurs du PRACAS et des autres projets et programmes.

Le système de suivi évaluation qui sera mis en place au cours de la Sixième Lettre de Mission va tourner autour d'une Base de Données informatisée, d'un Système d'Information Géographique (SIG) et d'un système de télédétection.

La Base de Données permettra le stockage, la gestion, l'analyse à temps réel d'informations d'ordre technique et socio-économique des zones géographiques visées par la SODAGRI avec l'intégration, la sécurisation des données, la collecte et la diffusion de l'information (édition et publication d'un bulletin de suivi des campagnes agricoles, enquête sur les emblavures et les rendements, bilan céréalier, etc.).

Le Système d'Information Géographique (SIG) permettra une mise en synergie du SIG et un renforcement des capacités du personnel de terrain au maniement du GPS pour la collecte et l'exploitation des données.

Il permettra entre autres :

- La cartographie par GPS des parcelles dans les aménagements hydro-agricoles.

- La télégestion permettra le suivi des cultures d'hivernage et de contresaison dans les périmètres aménagés, les vallées et bas-fonds du Bassin de l'Anambé et des autres zones exploitées.
- La prévision de la production rizicole et des rendements dans la zone.
- L'analyse des ressources naturelles et l'occupation des sols dans toute la zone géographique touchée par les activités de la SODAGRI.

3.6. La gestion des ressources humaines

De 2013 à 2014, l'effectif de la Société a été réduit de huit (08) agents dont trois (03) départs à la retraite, trois (03) démissions et deux (02) décès. Quatre (04) départs à la retraite sont prévus en 2015 incluant un Cadre Supérieur, soit un total de douze (12) agents sur la période 2013-2015.

Sur la période de la Sixième Lettre de Mission, il est prévu le départ à la retraite de seize (16) agents incluant deux (02) Cadres Supérieurs (Ingénieurs), un (01) Cadre Moyen et deux (02) agents de maîtrise de grande expérience.

Pour pallier à ces réductions d'effectifs, la SODAGRI a recruté sur la même période, quinze (15) agents dont cinq (05) Ingénieurs et trois (03) Conseillers Agricoles.

Trois (03) Ingénieurs et quatre (04) Conseillers Agricoles sont en période d'essai.

Il est prévu le recrutement de 54 nouveaux agents pour marquer le dispositif opérationnel de la SODAGRI dans les cinq (05) Régions dont un ingénieur topographe, deux techniciens supérieurs du génie civil, un ingénieur des travaux spécialiste en élevage, pour le renforcement de la Direction Technique Anambé. Les 49 nouveaux agents serviront dans les délégations régionales de Kédougou, Kolda et Ziguinchor. Le recrutement des cadres supérieurs sera fait par appel d'offres et sera effectif en 2017. Le processus d'appel d'offres sera lancé dès la signature de la sixième lettre de mission.

La charge salariale additionnelle sera de 268 000 000 FCFA.

Dans un premier temps, il sera mené un travail d'harmonisation des compétences disponibles par rapport aux nouvelles missions de la Société en vue d'aboutir à un organigramme évolutif prévoyant des Directions fortes au niveau du Siège de Kolda telles que :

3.6.1. La coordination des équipes

Les structures techniques (Direction Technique et les différentes délégations dépendront d'un Directeur Technique qui sera basé au siège, ce dernier assurera la coordination des équipes des différentes délégations, avec des tenues régulières (mensuelles) de réunions de coordination

La nouvelle organisation proposée est basée sur :

- ✓ un Conseil d'Administration,
- ✓ un Comité de Suivi des Lettres de Mission.
- ✓ Une Direction Générale, assistée par des services rattachés :
 - les Conseillers Techniques,
 - l'Assistante de Direction,
 - le Contrôleur de gestion,
 - le Directeur Technique
 - la Cellule de Passation des marchés,

- un bureau du courrier et des archives,
 - un Centre de Documentation et d'archivage,
 - la Commission de passation de marchés,
 - le Comité Scientifique et Technique,
 - le Comité de gestion.
- ✓ Une Cellule des Etudes, de la Planification, de la Prospective et du Suivi-évaluation. Cette cellule sera dirigée par un coordonnateur qui pourra être le responsable suivi-évaluation. Les conseillers techniques et directeurs peuvent être membres de cette cellule ainsi que toute autre personne désignée par le Directeur Général.
- ✓ Une Direction Administrative et Financière
- La Division des Finances et de la Comptabilité avec 02 services :
 - le Service des finances,
 - le service de la Comptabilité.
 - La Division de l'Administration et des Moyens Généraux avec 02 services :
 - le Service de l'Administration Générale,
 - le Service des Approvisionnements.
 - La Division des Ressources Humaines et de la Formation avec 02 services :
 - le service du Personnel.
 - le Service de la Formation.
- ✓ Une Direction Technique chargée de coordonner les activités des délégations dans les régions (Kolda, Kédougou, Sédhiou, Tambacounda et Ziguinchor) mais aussi de définir la stratégie globale de développement agricole et rural de la SODAGRI.

Chaque délégation comprenant en fonction de son importance le personnel suivant :

- Chef de Délégation
 - Responsable de la Planification et du suivi – évaluation,
 - Un Chauffeur,
 - Des Conseillers Agricoles,
 - Un (e) Secrétaire-comptable.

L'organigramme comprend 03 directions, une cellule d'étude et planification et des délégations (voir annexe 4).

- Direction Générale
- Direction Technique
- Direction Administrative, Financière et Comptable
- Cellule Etude et planification dont la composition sera désignée par le Directeur Général.
- Délégations à Kolda, Kédougou et Ziguinchor pour une couverture optimale de toute la zone d'intervention.

La Direction Technique Anambé sera maintenue pour la gestion du Périmètre Aménagé de l'Anambé, des vallées et bas-fonds du Département de Vélingara. Elle deviendra une délégation spéciale, en plus de la délégation de la Région de Kolda. Le dispositif organisationnel qui sera mis en place pour les activités futures dans les Régions de Sédhiou, de Ziguinchor, de Tambacounda et de Kédougou prendra en compte la présence effective de projets, tels que le PPDC (Kolda, Sédhiou et Ziguinchor), P2RS (Kolda, Tambacounda, Kédougou), PADAER (Kolda, Tambacounda, Kédougou) et la présence de la SODEFITEX (Tambacounda, Kédougou et Kolda), etc.

Des concertations seront menées sous l'égide des structures décentralisées de la tutelle technique des régions concernées afin d'éviter des chevauchements et des conflits de compétence entre la SODAGRI et les dits projets.

3.6.2. L'information et la communication

La SODAGRI fera recours par appel d'offres à un Consultant qui va conduire les travaux de conception d'opérationnalisation d'un plan de communication adapté à ses besoins et à ses spécificités.

3.6.3. Documentation et archivage

La SODAGRI s'attachera les services d'un spécialiste pour mettre en place un système moderne (numérisé) de documentation et d'archivage en vue de sa migration vers le Centre de Documentation et d'Archivage du futur siège de Kolda.

3.6.4. L'amélioration du système de gestion

La SODAGRI dispose actuellement d'un système de gestion comptable LD COMPTA avec une version largement dépassée. Dans le cadre de ses nouvelles missions, elle devra mettre en place un système moderne intégré de gestion des ressources humaines, de la paie, de la comptabilité générale, de la comptabilité analytique et budgétaire, de la trésorerie avec une option gestion par portefeuille de projets.

Ce système sera étudié et conçu à partir du dispositif organisationnel qui sera mis en place autour du siège de Kolda avec la possibilité d'une interconnexion en premier avec Anambé et progressivement avec les délégations de Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou en fonction de l'ampleur des activités qui y seront menées.

4. L'évaluation financière de la Sixième Lettre de Mission

La Sixième Lettre de Mission devra être accompagnée par la mise en place d'un nouveau système de suivi évaluation.

Les trois (03) Techniciens Agricoles du dispositif d'encadrement ayant bénéficié de plus de 30 ans d'expérience au niveau du terrain devront aussi être remplacés après leurs départs à la retraite prévus en 2016 et 2018.

Les postes de Directeur du Contrôle de Gestion et de l'Audit Interne et de Responsable de la Formation, de l'Information et de la Communication devront être pourvus dès la troisième année de la Sixième Lettre de Mission pour raison de départs à la retraite de leurs titulaires.

L'extension des activités de la SODAGRI au niveau des cinq (05) Régions du sud et du sud-est nécessite le recrutement d'un personnel qualifié et suffisant en nombre pour permettre à la Structure de remplir correctement sa mission d'appui conseil et d'atteindre les objectifs de production rizicole assignés à cette zone. Des contrats de performance seront établis entre la Direction Générale et les agents. Le personnel sera évalué annuellement.

Les charges de personnel additionnelles et annuelles induites par ces recrutements sont évaluées à 268 773 600 FCFA durant les trois (03) années de la Lettre de Mission.

5. Charges du personnel

Les charges du personnel prévues pour les trois (03) années de la Sixième Lettre de Mission sont de 2 104 021 200 F CFA dont 522 158 000 F CFA en 2016 pour le personnel existant et 790 931 600 F CFA par année avec les nouveaux recrutements.

La masse salariale annuelle sera donc de Sept Cent Quatre Vingt Dix Millions Neuf Cent Trente et Un Mille Six Cents (790 931 600) F CFA. (Cf. annexe 2 pour la charge du personnel des délégations).

6. Charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement pour la mise en œuvre de la Sixième Lettre de Mission sont évaluées à Sept Cent Cinquante Sept Millions (757 000 000) F CFA. Les ressources serviront à prendre en charge les dépenses liées aux achats, services extérieurs A et B, les frais de transports, les frais financiers et autres dépenses (voir Annexe 3).

7. Les moyens

7.1. Moyens de transport

La SODAGRI devra renforcer son parc automobile dans le cadre de ses nouvelles missions avec l'acquisition de véhicules et motos en faveur des délégations régionales qui seront visées par ses activités (7 véhicules 4 X 4 Pick-Up Double Cabine, 5 stations wagon, 105 motos). Le coût de ces acquisitions est estimé à 572 Millions de F CFA à financer au titre de la présente Lettre de Mission.

En 2017 : 4 véhicules Pick-Up, 5 stations wagon et 50 motos seront acquis, soit un coût total de 418 300 000 F CFA

En 2018 : 03 véhicules Pick-Up et 55 motos seront acquis, soit un coût total de 153 700 000 F CFA.

Les ressources nécessaires sont recherchées au niveau de l'Etat.

7.2. Moyens et matériel de bureau

La Direction Technique à Anambé, sera dotée d'un nouveau matériel et mobilier de bureau, du matériel audiovisuel pour le CEFABA pour un montant de 15 Millions F CFA et les délégations régionales seront mise en place et équipées pour un montant de 201 Millions F CFA.

7.3. Matériel informatique

Le parc informatique de la Direction Technique à Anambé sera renouvelé en raison de la vétusté du matériel existant.

Le coût de ces nouvelles acquisitions auquel s'ajoute le renforcement du haut débit internet est estimé à 8 Millions de F CFA.

7.4. Autres matériels

Le système de potabilisation de l'eau des bureaux et de la base vie de Soutouré fera l'objet d'une remise à neuf pour un montant estimé à 3 Millions de F CFA.

Ces sommes feront l'objet d'inscription dans les budgets de la SODAGRI sur les trois (03) années de la Sixième Lettre de Mission.

8. Le budget lié aux objectifs sectoriels

8.1. Objectif Sectoriel 1 : Amélioration et sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales

Les coûts des services liés à la poursuite de l'objectif d'amélioration et de sécurisation de la base productive et de développement des infrastructures rurales sont présentés sur le tableau suivant :

Tableau 4

Activités	Besoins de financement FCFA	Crédits notifiés FCFA	Crédits mobilisés FCFA	Crédits demandés
				FCFA
Etudes APS/APD/DCE en 2016 pour l'aménagement de 10 000 ha.	400 000 000			400 000 000
Etudes (APS), (APD), (EIES) et (DCE) pour la réhabilitation/l'aménagement de 5000 ha de vallées rizicoles dans la région de Kolda dans le cadre du PPDC.	100 000 000			100 000 000
Continuation des études de formulation du projet Tiers Sud.	342 814 485			342 814 485
Etudes et travaux de Réhabilitation du secteur 1(285 ha) et du secteur 4 (850) ha du Grand Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé.	4 925 000 000	1 110 941 114		3 814 058 886
Travaux réhabilitation du secteur G (1 180 ha) du Bassin de l'Anambé.	8 035 488 175			8 035 488 175
Aménagements de 4 500 ha de vallées dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et de Kédougou.	11 250 000 000			11 250 000 000
Travaux d'aménagement de 500 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de Guiro Yoro Bocar (300 ha) et de Dabo (200 ha).	968 400 100	568 400 100	568 400 100	400 000 000
Travaux d'infrastructures logistiques – Construction du siège de la SODAGRI à Kolda.	700 000 000	350 000 000	200 000 000	500 000 000
Equipement du siège et des infrastructures annexes et de la Direction technique.	250 000 000			250 000 000

Fourniture, livraison, installation d'équipements électriques et électromécaniques des Stations de Pompage des Secteurs 5 et G du Grand Périmètre du Bassin de l'Anambé.	389 058 886	286 307 766	102 751 120	
Total objectif sectoriel 1	27 360 761 646	2 658 463 465	1 397 522 351	24 852 298 181

8.2. Objectif sectoriel II : Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles

Tableau 5

Les coûts des services liés à la poursuite de l'objectif d'augmentation et de valorisation des produits agricoles sont donnés dans le tableau suivant :

Activités	Besoins de financement	Crédit notifié	Crédit mobilisé	Crédit demandé
Acquisition de matériel Agricole pour les producteurs des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou Tambacounda et de Kédougou.	4 800 000 000	-	-	4 800 000 000
Renforcement de capacités des producteurs au niveau des vallées des régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor et Sédhiou (30 000 000 X 5).	150 000 000	-	-	150 000 000
Entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba.	30 000 000	-	-	30 000 000
Entretien et la maintenance des Stations de Pompage	10 000 000	-	-	10 000 000
Entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l'Anambé.	600 000 000	-	-	600 000 000
Entretien et la maintenance des pistes de désenclavement.	640 000 000	-	-	640 000 000
Total objectif sectoriel 2	6 230 000 000	-	-	6 230 000 000

8.4. Objectif sectoriel III : Pilotage et Coordination

Tableau 6

Les coûts prévisionnels liés à la coordination et au pilotage des activités sont présentés sur le tableau qui suit :

Activités	Besoins de financement	Crédit notifié	Crédit mobilisé	Crédit demandé
Logistique : Acquisition de moyens de transport 105 Motos, 10 Pick-Up et Six (4x4) station Wagon	572 000 000	0	0	572 000 000
Conception et mise en place d'un nouveau Système de Suivi et évaluation.	90 000 000	0	0	90 000 000
Evaluation à mi-parcours et évaluation finale de la 6 ^e Lettre de Mission.	50 000 000	0	0	50 000 000
Etudes pour l'élaboration d'un manuel de procédures administratives, financières, comptables et de contrôle de gestion.	20 000 000	0	0	20 000 000
mobilier de bureau, matériel information et autre charges.	62 000 000	0	0	78 000 000
Equipement des délégations régionales.	201 000 000	0	0	201 000 000
Mise en place d'un système moderne de documentation et d'archivage.	50 000 000	0	0	50 000 000
Total objectif sectoriel 3	1 045 000 000	0	0	1 045 000 000

9. Le cadre logique

Tableau 7

Les objectifs et résultats attendus de la Sixième Lettre de Mission sont présentés sur le tableau suivant :

	Logique d'intervention	Indicateurs	Moyens de Vérification	Hypothèses
But du Programme (Goal)	Atteindre l'autosuffisance et assurer la sécurité alimentaire.			
Objectifs	Logique d'intervention	Indicateurs objectivement vérifiable	Moyens de Vérification	Hypothèses
Objectif sectoriel 1 :	Sécurisation de la base productive et développement des infrastructures rurales	Les ouvrages et équipements hydro agricoles réalisés ou mis en place sont performants	Rapport d'évaluation	- Respect des engagements des partenaires financiers; - Les populations s'accordent sur les schémas d'aménagements proposés
Objectif spécifique 1	Réaliser /réhabiliter des infrastructures hydro-agricoles et assurer leur Entretien et maintenance	Superficies de vallées et bas-fonds aménagés	PV de réception - Rapport de fin des travaux	
		Linéaire de pistes de production réalisé		
		Superficies réhabilitées dans le Grand Périmètre et nombre de stations de pompage électrifiées et entretenues		
		Mise en place d'une stratégie et d'un fonds de maintenance et d'entretien des infrastructures fonctionnels	Rapports d'étude/Notification de crédit	
Objectif spécifique 2	Appui à la professionnalisation des organisations paysannes	une bonne maîtrise des techniques de production de semences certifiées, quantités de semences produites par campagne	Rapports de suivi SODAGRI et FEPROBA	

Objectif sectoriel II :	Augmentation durable de la production et valorisation des produits agricoles	36.000 tonnes de riz paddy dans le Bassin de l'Anambé	Rapports de campagnes	Une bonne maitrise des irrigations ; Bon Engagement des producteurs
		Rendement moyen de 5 T/ha en hivernage et 5,5 T/ha en contre saison dans le Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé		
		Production totale de 210.000 T de paddy dans les vallées et Bas-fonds		Une bonne pluviométrie; Une bonne maitrise de l'eau dans les vallées aménagées ; Bon Engagement des producteurs
		Rendement moyen de 3 T/ha dans les vallées et bas-fonds		
Objectif spécifique 1	Appuyer l'exploitation des périmètres aménagés, des vallées, bas-fonds et plateaux	Utilisation généralisée d'intrants de qualité par les producteurs	Rapport de campagne	Les producteurs respectent leur engagement de remboursement de crédit
		Capacité d'endettement des producteurs améliorée	Rapports IMF et CNCAS	
		Application effective des Bonnes Pratiques Agricoles	Rapports d'évaluation des campagnes	Disponibilité des producteurs à suivre les formations
Objectif Spécifique 2	Professionnaliser les Organisations Paysannes	Filière semencière bien structurée et fonctionnelle	Rapports de campagne	Une bonne motivation des acteurs à œuvrer ensemble
		Acteurs intervenant dans la chaine de valeur riz sont outillés et organisés.	Rapports d'activités	
		Emergence de PME et PMI	Rapports d'activités	
		Niveau de transfert de responsabilités pour la gestion, l'entretien et la maintenance des infrastructures hydro-agricoles		

Objectif sectoriel III	Améliorer le Pilotage et la Coordination pour une réalisation effective de la lettre de mission	Toutes les activités planifiées sont réalisées	Rapport de progrès	
Objectif spécifique 1	3.1. La logistique	Acquisition de 12 véhicules et 60 motos supplémentaires	Rapport d'évaluation du PPM	
Objectif Spécifique 2	3.2. La coordination des équipes	Tenue régulière (mensuelle) de réunions de coordination	PV de réunion	
Objectif spécifique 3	3.3. Le système de Suivi-Evaluation :	Système de suivi-évaluation est mis en place et fonctionnel	Rapport de suivi & évaluation	Disponibilité financière
Objectif Spécifique 4	3.4. La gestion des ressources humaines:	Recrutement effectif d'un personnel supplémentaire composé de 60 CA, 5 ingénieurs, 15 agents d'appui (chauffeurs, comptables)	Rapport des Ressources Humaines	
Objectif spécifique 5	3.5. L'information et la communication :	La culture d'entreprise est partagée au niveau de tous les agents La visibilité des réalisations de la société est assurée	Rapports archives et	
Objectif Spécifique 6	3.6. Documentation et archivage :	La documentation et l'archivage sont informatisés et bien suivis		
Objectif spécifique 7	3.7. L'amélioration du système de Gestion :	Un logiciel de gestion performant est acquis et utilisé		

10. Les engagements de la SODAGRI

10.1. L'exécution du programme technique

La SODAGRI s'engage à mettre en œuvre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution parfaite des engagements souscrits dans la présente Sixième Lettre de Mission.

Elle veillera à exécuter correctement les fonctions qui lui sont dévolues à savoir :

10.2. Maîtrise d'ouvrage déléguée

10.2.1 Réalisation des Investissements Publics

- la conduite des Etudes APS, APD, EIES et DAO, du PPDC et l'AFD Tiers Sud,
- la construction du Siège de la SODAGRI à Kolda et son équipement,
- la réalisation des travaux de réhabilitation d'aménagements hydro-agricoles, de Petits Périmètres Irrigués (PPI) dans la Région de Kolda,
- la réalisation des travaux d'entretien des ouvrages et infrastructures hydro-agricoles,
- l'acquisition de matériel agricole.

10.2.2. Gestion des ouvrages hydrauliques

- La participation active dans la gestion de l'eau et son transfert progressif aux utilisateurs sur la base de la Charte du Domaine Irrigué (CDI).
- Appui Conseil auprès des organisations professionnelles de producteurs ruraux évoluant dans les périmètres irrigués du Bassin de l'Anambé et les Petits Périmètres Irrigués (PPI), les vallées, bas-fonds et plateaux des zones concernées.
- Mise en place d'un système d'appui conseil adéquat auprès des utilisateurs pour une exploitation rationnelle des aménagements hydro-agricoles et une appropriation de leur maintenance par les bénéficiaires.
- La professionnalisation des acteurs par filière : riz, semences, horticulture et autres spéculations, etc.
- L'application effective de la CDI dans la zone de pertinence.

IV. L'UTILISATION DES RESSOURCES

La SODAGRI s'engage à l'exécution correcte et dans les délais prescrits de l'ensemble des projets et programmes dont elle assure la maîtrise d'ouvrage déléguée et à la gestion efficiente des ressources qui seront mises à sa disposition pour la réalisation satisfaisante des actions visées dans la Sixième Lettre de Mission.

V. LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 8

Les Indicateurs de performance du tableau ci-après serviront de bases de référence pour l'évaluation technique de la Sixième Lettre de Mission.

Indicateurs de Performances	2018	Hypothèses/Risques
Taux de réalisation des travaux d'aménagement (Réhabilitation, Petits Périmètres Irrigués)	100 %	Mise à disposition à temps par l'Etat des ressources financières correspondantes Surveillance et Contrôle rigoureux des travaux Concernés
Taux d'exploitation des Superficies aménagées	100 %	Mise à disposition à temps des intrants Respect scrupuleux de l'itinéraire technique
Intensité culturale	1,3 %	Mise à disposition à temps du matériel agricole pour les travaux de pré et post récolte. Financement régulier des campagnes agricoles
Rendement en riz T/ha	PA : HIV : 5 CS : 5,5 VBF : 3	Mise à disposition et utilisation rationnelle du matériel agricole. Mise à disposition dans les délais des intrants agricoles en quantité et qualité suffisante. Prévention du péril aviaire. Financement régulier des Campagnes Agricoles.
Taux de couverture des besoins de consommation nationale en riz	40 %	Mise à disposition et utilisation rationnelle du matériel agricole. Réalisation à temps et satisfaisante des travaux de réhabilitation des secteurs irrigués et de nouveaux Petits Périmètres Irrigués. Disponibilité des intrants en quantité et qualité. Prévention du péril aviaire. Mise en place de structures performantes de transformation du paddy. Maîtrise du circuit de commercialisation.
Taux de financement des besoins exprimés et taux de remboursement des crédits	100%	Disponibilités des crédits au niveau de la CNCAS et IMF.

PA = Périmètre Aménagé ; CS = Contre Saison ; VBF = Vallées, Bas-fonds, Plateaux

VI. L'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX PROJETS

Les projets ci-après pourront faire l'objet, entre autres, d'Etudes d'Avants Projets Sommaires (APS) dont les financements seront recherchés auprès des Partenaires Techniques et Financiers :

- Etudes de pré faisabilité sur le transfert des eaux du Koulountou.
- Réhabilitation du périmètre de Djeda.
- Fonctionnalité optimale du Barrage d'Affiniam.

VII. LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'ENTREPRISE (RSE)

La Société assurera sa Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) dans les domaines non limitatifs ci-après :

1. La Poursuite du Pèlerinage aux Lieux Saints

Vingt Sept (27) agents de la Société se sont déjà rendus en pèlerinage aux Lieux Saints (Mecque et Rome) sur financement de la Caisse Sociale de la SODAGRI instituée depuis 1993.

2. La Redynamisation de l'Institution de Prévoyance Maladie (IPM SOUTOURA)

L'IPM SOUTOURA des agents de la Société fera l'objet d'un audit interne à l'effet de cerner son endettement actuel, de fixer de nouvelles règles de gestion pour permettre à cette importante structure de couverture sanitaire du personnel et de leurs ayants droit, de pouvoir bénéficier des meilleurs soins de santé possibles.

3. L'insertion des ex agents de la SODAGRI dans la production agricole

Les ex agents de la Société seront encouragés à rejoindre les Unions des Producteurs du Bassin pour exploiter des superficies agricoles en mettant à profit leur expérience acquise sur le terrain durant leurs années de présence au sein de la Structure.

4. La Gestion Environnementale et Sociale

La Société fait obligation à toute entreprise soumissionnaire à ses appels d'offres de travaux d'inclure dans son offre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) comprenant globalement :

- Un Plan de réalisation des activités relatives à la protection de l'environnement et du milieu socio-économique.
- Des mesures à prendre pour protéger l'environnement.
- Des travaux de remise en état des sites de prélèvement de matériaux et un exposé méthodologique sur la manière d'éviter les effets négatifs et de minimiser les effets indésirables et inévitables résultant des travaux d'aménagements hydro-agricoles.

Le Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) devra être détaillé en tenant compte des éléments ci-après : le personnel responsable de la gestion environnementale et sociale du projet ; le plan de gestion des déchets ; le plan de gestion de l'eau ; le plan de gestion globale pour l'exploitation et la remise en état des zones d'emprunt et des carrières ; les méthodes proposées pour réduire les impacts sur l'environnement physique et biologique et assurer l'hygiène, la sécurité, la santé des employés et des populations riveraines.

VIII. LE FINANCEMENT DE LA SIXIEME LETTRE DE MISSION

1. Financement du coût du service public

Conformément au Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses (DPPD) du Ministère de l'Agriculture et de l'Equipement Rural (MAER), l'Etat inscrira au Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme (CDSMT), au Programme Triennal d'Investissements Publics (PTIP) et au Budget Consolidé d'Investissement (BCI) les ressources nécessaires et suffisantes à la bonne exécution des projets, programmes et missions de Service Public confiés à la SODAGRI dans le cadre de la présente Lettre de Mission pour un montant **Trente Huit Milliards Cinq Cent Trente et Un Millions Six**

Cent Vingt Quatre Mille Huit Cent Quarante Six (38 531 624 846) F CFA selon le tableau et le chronogramme ci-dessous :

Tableau 9 Répartition du financement de la Sixième Lettre de Mission

RUBRIQUES	2016	2017	2018	TOTAL	Bailleurs	Poste budgétaire
Charges structures	522 158 000	790 931 600	790 931 600	2 104 021 200	Etat	Personnel
Fonctionnement ¹	277 842 000	757 000 000	757 000 000	1 791 842 000	Etat	Fonctionnement
Etudes APS/APD/DCE en 2017 pour l'aménagement de 8 000 ha de vallées rizicoles dans les cinq régions Kolda, Sédhio, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou.		400 000 000	-	400 000 000	Etat	Investissement
Travaux d'aménagement de 500 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de Guiro Yoro Bocar (300 ha) et de Dabo (200 ha).	113 680 020	854 720 080	-	968 400 100	Etat	
Etudes (APS), (APD), (EIES) et (DCE) pour la réhabilitation/l'aménagement de 5000 ha de vallées rizicoles dans la région de Kolda dans le cadre du PPDC.	100 000 000	-	-	100 000 000	FIDA/BM	
Continuation des études de formulation du projet Tiers Sud	342 814 485	-	-	342 814 485	AFD/UE/Etat/Bénéficiaires	Investissement
Etudes et travaux de Réhabilitation du secteur 1 (285 ha) et du secteur 4 (850) ha du Grand Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé :		4 925 000 000	-	4 925 000 000	Etat	Investissement
Travaux réhabilitation du secteur G (1 180 ha) du Bassin de l'Anambé :	-	4 000 000 000	4 035 488 175	8 035 488 175	AFD	Investissement
Travaux d'aménagements de 4 500 ha de vallées dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhio, Tambacounda et de Kédougou	-	5 625 000 000	5 625 000 000	11 250 000 000	Etat	Investissement

¹ Le détail des dépenses de fonctionnement sont présentés en annexe 3

Construction et équipement du siège de la SODAGRI à Kolda.		700 000 000	250 000 000	950 000 000	Etat	Investissement
Electrification des stations de pompages des secteurs 5 et G.	77 811 777	311 247 109	-	389 058 886	Etat	Investissement
Acquisition de matériel Agricole pour les producteurs des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou Tambacounda et de Kédougou.	-	2 400 000 000	2 400 000 000	4 800 000 000	Etat /Bénéficiaires	Investissement
Renforcement de capacités des producteurs au niveau des vallées des régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor et Sédhiou.		75 000 000	75 000 000	150 000 000	Etat	Investissement
Entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba.		15 000 000	15 000 000	30 000 000		
L'entretien et la maintenance des Stations de Pompage.		5 000 000	5 000 000	10 000 000		
Entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l'Anambé.	-	300 000 000	300 000 000	600 000 000	Etat/Bénéficiaires	Investissement
Entretien et la maintenance des pistes de désenclavement.		320 000 000	320 000 000	640 000 000		
Acquisition de matériels de transport.		418 300 000	153 700 000	572 000 000	Etat	Investissement
Mise en place d'un nouveau système de suivi-évaluation.		90 000 000		90 000 000	Etat	Investissement
Evaluation à mi-parcours.		50 000 000		50 000 000	UE/AFD	Investissement
Elaboration d'un manuel de procédure administrative.		20 000 000		20 000 000	Etat	Investissement
Mise en place d'un système moderne d'archivage.		50 000 000		50 000 000	Etat	Investissement
équipement des délégations régionales		201 000 000		201 000 000	Etat	Investissement
mobilier de bureau, matériel informatique et autre charges	10 000 000	26 000 000	26 000 000	78 000 000	Etat	Investissement
Total du financement	1 444 306 282	22 334 198 789	14 753 119 775	38 531 624 846		

Tableaux de répartition des financements consentis en fonction des actions par années

2016

Actions	Etat / Bailleur	Besoins en financement	Acquis	A rechercher
Travaux d'aménagement de 500 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de Guiro Yoro Bocar (300 ha) et de Dabo (200 ha).	Etat	113 680 020	113 680 020	-
Etudes (APS), (APD), (EIES) et (DCE) pour la réhabilitation/l'aménagement de 5000 ha de vallées rizicoles dans la région de Kolda dans le cadre du PPDC.	IDA	100 000 000	100 000 000	-
Continuation des études de formulation du projet Tiers Sud.	AFD	342 814 485	342 814 485	-
Electrification des stations de pompes des secteurs 5 et G.	Etat	77 811 777	77 811 777	-
Mobilier de bureau, matériel informatique et autre charges.	Etat	10 000 000	10 000 000	-
Total	Bailleur	644 306 282	644 306 282	

Total besoins en investissement attendu l'Etat : 201 491 797 F CFA

Financement acquis de l'Etat : 201 491 797 F CFA

Financement acquis (IDA) : 100 000 000 F CFA

Financement acquis AFD : 342 814 485 F CFA

Actions	Etat / Bailleur	Besoins en financement	Acquis	A rechercher
Etudes APS/APD/DCE en 2017 pour l'aménagement de 4 500 ha de vallées rizicoles dans les cinq régions Kolda, Sédhiou, Ziguinchor, Tambacounda et Kédougou.	Etat	400 000 000	-	400 000 000
Travaux d'aménagement de 300 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau des Communes de Guiro Yoro Bocar.	Etat	454 720 080	454 720 080	-
Travaux d'aménagement de 200 ha de Petits Périmètres Irrigués dans la Région de Kolda au niveau de la commune Dabo (200 ha).	Etat	400 000 000		400 000 000
Etudes et travaux de Réhabilitation du secteur 1 (285 ha) et du secteur 4 (850) ha du Grand Périmètre Aménagé du Bassin de l'Anambé.	Etat	4 925 000 000	-	4 925 000 000
Electrification des stations de pompages des secteurs 5 et G.	Etat	311 247 109	208 495 989	102 751 120
Travaux réhabilitation du secteur G (1 180 ha) du Bassin de l'Anambé.	AFD	4 000 000 000	4 000 000 000	-
Travaux d'aménagements de 8 000 ha de vallées dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et de Kédougou	Etat	5 625 000 000	-	5 625 000 000
Construction et équipement du siège de la SODAGRI à Kolda	Etat	950 000 000	180 000 000	770 000 000
Acquisition de matériel Agricole pour les producteurs des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou Tambacounda et de Kédougou.	Etat	2 400 000 000	-	2 400 000 000

Renforcement de capacités des producteurs au niveau des vallées des régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor et Sédhiou.	Etat	75 000 000	-	75 000 000
Entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba.	Etat	15 000 000	-	15 000 000
Entretien et la maintenance des Stations de Pompage.	Etat	5 000 000	-	5 000 000
Entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l'Anambé.	Etat / Bénéficiaires	300 000 000	-	300 000 000
Entretien et la maintenance des pistes de désenclavement.	Etat	320 000 000		320 000 000
Acquisition de matériels de transport.	Etat	418 300 000	-	418 300 000
Mise en place d'un nouveau système de suivi-évaluation.	Etat	90 000 000	-	90 000 000
Evaluation à mi-parcours.	Etat	50 000 000	-	50 000 000
Elaboration d'un manuel de procédure administrative	Etat	20 000 000	-	20 000 000
mise en place d'un système moderne d'archivage.	Etat	50 000 000	-	50 000 000
Equipement des délégations régionales.	Etat	201 000 000	-	201 000 000
Mobilier de bureau, matériel informatique et autre charges.	Etat	26 000 000	-	26 000 000
Total	Bailleur	21 036 267 189	4 843 216 069	16 193 051 120

Besoins en investissement attendu de l'Etat : 17 036 267 189 F CFA

Financement acquis de l'Etat : 634 720 080 F CFA

Financement à rechercher au niveau de l'Etat : 16 193 051 120 F CFA

Financement acquis AFD : 4 000 000 000 F CFA

2018

Actions	Etat / Bailleur	Besoins en financement	Acquis	A rechercher
Travaux réhabilitation du secteur G (1 180 ha) du Bassin de l'Anambé.	AFD	4 035 488 175	4 035 488 175	-
Travaux d'aménagements de 4 500 ha de vallées dans les régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou, Tambacounda et de Kédougou.	Etat	5 625 000 000	-	5 625 000 000
Equipement du siège de la SODAGRI.	Etat	250 000 000	-	250 000 000
Acquisition de matériel Agricole pour les producteurs des régions de Ziguinchor, Kolda, Sédhiou Tambacounda et de Kédougou.	Etat	2 400 000 000	-	2 400 000 000
Renforcement de capacités des producteurs au niveau des vallées des régions de Kolda, Kédougou, Tambacounda, Ziguinchor et Sédhiou.	Etat	75 000 000	-	75 000 000
Entretien et la maintenance des barrages du Confluent et de Niandouba.	Etat	15 000 000	-	15 000 000
Entretien et la maintenance des Stations de Pompage	Etat	5 000 000	-	5 000 000
Entretien et la maintenance des secteurs irrigués dans le Bassin de l'Anambé.	Etat / Bénéficiaire	300 000 000	-	300 000 000
Entretien et la maintenance des pistes de désenclavement.	Etat	320 000 000		320 000 000
Acquisition de matériels de transport.	Etat	153 700 000	-	153 700 000
Mobilier de bureau, matériel informatique et autre charges.	Etat	26 000 000	-	26 000 000
Total	Bailleur	12 955 188 175	4 035 488 175	8 919 700 000

Besoins en investissement attendu l'Etat : 8 919 700 000 F CFA
 Financement à rechercher au niveau de l'Etat : 8 919 700 000 F CFA
 Financement acquis AFD : 4 035 488 175 F CFA

2. Répartition annuelle du financement

Le besoin en financement pour la réalisation de la Sixième Lettre de Mission de la SODAGRI est estimé à 38 531 624 846 F CFA dont 25 112 751 120 F CFA attendus de l'Etat en 2017 et 2018. Ainsi, l'Etat inscrira dans son budget les ressources financières nécessaires à la réalisation des missions de Service Public assignées à la SODAGRI selon la répartition annuelle ci-dessous.

<u>ANNEES</u>	<u>MONTANTS EN MILLIONS F CFA</u>
2016	-
2017	17 341
2018	10 718
<u>TOTAL</u>	28 059

3. L'environnement juridique et macroéconomique, contrôle et Suivi-évaluation

3.1. L'environnement juridique

La SODAGRI est régie par la loi n° 90-07 du 26 juin 1990 relative à l'organisation et au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique des entreprises du secteur parapublic.

L'Etat s'attachera à activer la validation des Nouveaux Statuts de la Société relatifs à sa mutation en une Société Anonyme à Participation Publique majoritaire régie par les Actes Uniformes OHADA sur les Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêts Economique, dotée d'un Capital Social de 2 Milliards de F CFA et dont les activités couvriront les régions de Kolda, de Ziguinchor, de Sédhiou, de Kédougou, de Tambacounda à l'exception du Département de Bakel.

3.2. L'environnement macroéconomique

L'Etat maintiendra un cadre macroéconomique favorable à un meilleur développement de l'agriculture irriguée et des cultures pluviales dans les régions sud et sud-est du Pays.

3.3. Le suivi, le contrôle et l'évaluation

3.3.1. Le Suivi et le Contrôle

Le suivi et le contrôle des engagements réciproques des parties signataires de la présente Lettre de Mission sont assurés par un Comité de Suivi et de Contrôle présidé par la Direction du Secteur Parapublic du Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan et sera ainsi composé :

- le Ministère chargé de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural.
- le Ministère chargé de l'Economie, des Finances et du Plan (Direction du Secteur Parapublic, DCEF, DI).
- le Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable.
- le Contrôle Financier de la Présidence de la République.

Le Comité de Suivi se réunit au moins deux (02) fois par an et effectuera au minimum une mission annuelle de suivi et de contrôle sur le terrain.

Le Comité de suivi et de contrôle procédera à une évaluation à mi-parcours de la Sixième Lettre de Mission sur financement de l'Etat du Sénégal.

La SODAGRI est tenue de présenter au Comité de Suivi :

- un rapport d'activités semestriel,
- Le plan semestriel de suivi évaluation,
- Les états financiers semestriels,
- un rapport d'activités annuel,
- les états financiers de fin d'exercice certifiés,
- la situation d'exécution budgétaire semestrielle et annuelle.

3.3.2. L'évaluation finale

Le Comité de Suivi et de Contrôle sera chargé de la coordination de cette évaluation qui sera confiée à un Cabinet d'Etudes spécialisé et l'Etat du Sénégal assurera le financement nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Directeur Général de la SODAGRI
Moussa BALDE

Le Ministre de l'Agriculture
et de l'Equipeement Rural

Le Ministre de l'Economie,
des Finances et du Plan

ANNEXE 1

TABEAU 1 : LES OBJECTIFS DE MISE EN VALEUR ET DE PRODUCTIONS DE RIZ

2016 - 2017 – 2018

Années/Zones de cultures	Spéculations	Superficies (Ha)		Rendements (T/Ha)		Productions PADDY (T)		Superficie totale (Ha)	Productions totales (T)
		CSC	Hiv	CSC	Hiv	CSC	Hiv		
2016									
PERIMETRE AMENAGE (P.A)	RIZ	2 000	4 000	5,5	5	11 000	20 000	6 000	31 000
S/Total P.A		2 000	5 000	-	-				
VALLEES, BAS FONDS ET PLATEAUX									
KOLDA	RIZ		30 000		3		90 000	35 000	100 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
ZIGUINCHOR	RIZ		15 000		3		45 000	20 000	55 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
SEDHIOU	RIZ		15 000		3		45 000	20 000	55 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
KEDOUGOU	RIZ		5 000		3		15 000	10 000	25 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		

TAMBACOUNDA	RIZ		5 000		3		15 000	10 000	25 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
S/Total V& BF			95 000		-		261 000	95 000	261 000
TOTAL 2016			102 000		-		297 000	102 000	297 000
2017		CSC	Hiv	CSC	Hiv	CSC	Hiv		
PERIMETRE AMENAGE (P.A)	RIZ	2 000	4000	5,5	5	11 000	20 000	6000	31 000
S/Total P.A		2 000	5 000	-	-				
VALLEES, BAS FONDS ET PLATEAUX									
KOLDA	RIZ		35 000		3		105 000	40 000	115 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
ZIGUINCHOR	RIZ		17 500		3		52 500	22 500	62 700
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
SEDHIOU	RIZ		17 500		3		52 500	22 500	62 700
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		

KEDOUGOU	RIZ		5 000		3		15 000	10 000	25 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
TAMBACOUNDA	RIZ		5 000		3		15 000	10 000	25 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
S/Total V& BF			105 000		-		291 000	105 000	291 000
TOTAL 2017			112 000		-		327 000	112 000	327 000
2018		CSC	Hiv	CSC	Hiv	CSC	Hiv		
PERIMETRE AMENAGE (P.A)	RIZ	2 000	5 000	5,5	5	11 000	25 000	7 000	36 000
S/Total P.A		2 000	5 000	-	-				
VALLEES, BAS FONDS ET PLATEAUX									
KOLDA	RIZ		40 000		3		120 000	45 000	130 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		

ZIGUINCHOR	RIZ		20 000		3		60 000	25 000	70 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
SEDHIOU	RIZ		20 000		3		60 000	25 000	70 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
KEDOUGOU	RIZ		5000		3		15 000	10 000	35 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
TAMBACOUNDA	RIZ		5 000		3		15 000	10 000	35 200
	Mais		2 500		3		7 500		
	Arachide		1 500		1,2		1 800		
	Mil		1 000		0,9		900		
S/Total V& BF			125 000		-		351 000	125 000	351 000
TOTAL 2018			132 000		-		387 000	132 000	387 000

ANNEXE 2 : CHARGE PERSONNEL DES DELEGATIONS

DELEGATIONS	FONCTIONS	TOTAL BRUT MENSUEL PAR AGENT	TOTAL GENERAL ANNUEL
KOLDA	Coordonnateur	915 000	87804 000
	Secrétaire	350 000	
	Planification - Suivi évaluation	650 000	
	Responsable Organisation de producteurs et formation	650 000	
	Conseillers Agricoles (15)	4 512 000	
	Chauffeur	240 800	
ZIGUINCHOR	Coordonnateur	915 000	87 804 000
	Secrétaire		
	Planification - Suivi évaluation	590 000	
	Responsable Organisation de producteurs et formation	650 000	
	Conseillers Agricoles (15)	4 512 000	
	Chauffeur	240 800	
KEDOUGOU	Coordonnateur	915 000	69 765 600
	Secrétaire	350 000	
	Planification - Suivi évaluation	650 000	
	Responsable Organisation de producteurs et formation	650 000	
	Conseillers Agricoles (10)	3 008 000	
	Chauffeur	240 800	
ANAMBE	Technicien Supérieur Génie Civil (02)	800 000	23 400 000
	Topographe (01)	600 000	
	Ingénieur des travaux en élevage (01)	550 000	

ANNEXE 3 : FRAIS DE FONCTIONNEMENT

N° compte	LIBELLE	BUDGET 2017
60	ACHAT	216 000 000
61	TRANSPORTS	53 000 000
62	SERVICES EXTERIEURS A	120 000 000
63	SERVICES EXTERIEURS B	152 000 000
64	IMPÔTS ET TAXES	100 000 000
65	AUTRES CHARGES	71 000 000
67	FRAIS FINANCIERS ET C.ASSIMILEES	30 000 000
83	CHARGES HORS ACTIV. ORDINAIRES	15 000 000
	TOTAUX	757 000 000

I. Liste des Sigles, Acronymes et Abréviations

AFD : Agence Française de Développement
ANCAR : Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural
APD : Avant Projet Détaillé
APS : Avant Projet Sommaire
BAD : Banque Africaine de Développement
BADEA : Banque Arabe de Développement Economique
BCI : Budget Consolidé d'Investissement
BID : Banque Islamique de Développement
BM : Banque Mondiale
BOAD : Banque Ouest Africaine de Développement
CAP : Connaissance, Attitude et Pratique
CDI : Charte du Domaine Irrigué.
CDSMT : Cadre de Dépenses Sectoriel à Moyen Terme
CEFABA : Centre de Formation Agricole du Bassin de l'Anambé
CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
CR : Commune Rurale
CSE : Centre de Suivi Ecologique
DAO : Dossier d'Appel d'Offres
DEFCCS : Direction des Eaux & Forets, Chasse et Conservation des Sols
DPCA : Direction de la Pêche Continentale et de l'Aquaculture
DPPD : Document de Programmation Pluriannuelle des Dépenses
EIES : Etude d'Impact Environnemental et Social
EP : Etablissement Public
FEPROBA : Fédération des Producteurs du Bassin de l'Anambé
FOMAED : Fonds de Maintenance des Adducteurs et Emissaires de Drainage
FONSIS : Fonds Souverain d'Investissements Stratégiques
GIE : Groupement d'intérêt Economique
GIPD : Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs
GRN : Gestion des Ressources Naturelles
HMT : Hauteur Manométrique
FIDA : Fonds International pour le Développement Agricole
ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
LDM : Lettre de Mission
MAER : Ministère de l'Agriculture et de l'Equipeement Rural
MCA : Millénium Challenge Account
MECA : Mutuelle d'Epargne et de Crédit de l'Anambé
MT : Moyenne Tension
O.S : Objectif Sectoriel
O.SP : Objectif Spécifique
OHADA : Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires en Afrique
ONG : Organisation Non Gouvernementale
OP : Organisations professionnelles ou de Producteurs
OPEP : Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole
P2RS : Projet Régional de Résilience du Sénégal
PADAER : Projet d'Appui au Développement Agricole et l'entrepreneuriat Rural
PADERBA : Projet d'Appui au Développement Rural dans le Bassin de l'Anambé
PAP : Plan d'Actions Prioritaires
PASAEAL : Projet d'Appui à la Sécurité Alimentaire et à l'Elevage
PDHBA/III : Projet de Développement Hydro-agricole du Bassin de l'Anambé phase III
PGES : Plan de Gestion Environnemental et Social
PLD : Plans Locaux de Développement
PNAR : Programme National d'Autosuffisance en riz

PNDL : Programme National de Développement Local
PNIA : Programme National d'Investissement Agricole
PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement
POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
PPDC : Projet de Pôle de Développement de la Casamance
PPI : Petits Périmètres Irrigués
PRACAS : Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture Sénégalaise
PSE : Plan Sénégal Emergent
PTIP : Programme Triennal d'Investissements Publics
PUDC : Programme d'Urgence de Développement Communautaire
RSE : Responsabilité Sociétale d'Entreprise
SE : Suivi - Evaluation
SENELEC : Société Sénégalaise de l'Electricité
SIG : Système d'Information Géographique
SODAGRI SA : Société de Développement Agricole et Rural Intégré
SODAGRI : Société de Développement Agricole et Industriel du Sénégal
SODEFITEX : Société de Développement de Fibres Textiles
SP3 : Station de Pompage du Secteur 3
SP4 : Station de Pompage du Secteur 4
SPA : Station de Pompage A / Secteur 1 & 2
TVA : Taxe sur Valeur Ajoutée
UE : Union Européenne
VFS : Vallée du Fleuve Sénégal

ANNEXE 4 : NOUVELLE ORGANIGRAMME

